



NOUVEAUTÉS  
À PROPOS  
RECHERCHE  
NOUS ECRIRE

# Rapport d'activité 2000

FRANCE - DIPLOMATIE

## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)



Edito

Hubert Védrine, Ministre des Affaires étrangères.

Dans un monde globalisé, complexe et mobile où s'exerce une compétition toujours plus forte, le ministère des Affaires étrangères doit s'adapter pour affirmer son rôle d'animateur des actions extérieures qui concourent à la politique étrangère de la France et à son influence dans le monde.

La nécessité d'un outil diplomatique performant va de pair avec les mutations de notre environnement. Le métier de diplomate ne cesse d'évoluer : la multiplication des acteurs des relations internationales exige du ministère des Affaires étrangères un effort accru d'écoute et d'ouverture sur la société civile et le monde économique ; aux sujets traditionnels de l'activité diplomatique que sont la paix et la sécurité internationale viennent s'ajouter des enjeux globaux tels que la promotion de la démocratie, le développement économique, ou la défense de l'environnement.

Pour le ministère, l'adaptation à ces évolutions passe par un effort continu de modernisation et la mise en oeuvre d'un programme global, qu'il s'agisse par exemple des méthodes et moyens de travail, ou de l'attention particulière portée à la formation des agents. La toute récente inauguration de l'Institut diplomatique en est une illustration.

Ce premier rapport annuel vise à rendre compte de l'action du ministère des Affaires étrangères au cours de l'année écoulée - marquée, au second semestre, par la Présidence française de l'Union européenne -, et de l'utilisation des moyens qui lui ont été attribués. Il répond ainsi à une exigence de transparence de la gestion publique, conformément aux orientations fixées à la réforme de l'état par le Premier ministre.

Je souhaite que ce rapport, qui sera dorénavant établi chaque année, contribue à faire mieux connaître l'action de la diplomatie française dans le monde et le rôle en France du ministère des Affaires étrangères, au moment où s'engage, dans notre pays et chez nos voisins, le grand débat démocratique sur l'avenir de l'Europe.

Hubert Védrine  
Ministre des Affaires étrangères

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Julian", is positioned in the top right corner of the page.



# Rapport d'activité 2000

FRANCE - DIPLOMATIE

Ministère des Affaires étrangères.

## Rapport d'activité 2000

[Edito](#)

[Introduction](#)

[Contribuer à la sécurité internationale](#)

[Promouvoir la paix et la démocratie](#)

[Construire l'Europe](#)

[Affirmer le rôle de la France dans les instances multilatérales](#)

[Renforcer la présence de la France dans le monde](#)

[Assurer le rayonnement culturel de la France et de la Francophonie](#)

[Soutenir la coopération technique et l'aide au développement](#)

[Développer l'appui aux Français de l'étranger](#)

[Améliorer l'accueil des étrangers en France](#)

[Poursuivre la modernisation du ministère](#)

[Communiquer](#)

[Annexes](#)



## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

### Introduction

De l'actualité de l'année 2000, les observateurs de la politique étrangère pourront retenir les efforts conduits en vue de la stabilité en Europe après la crise yougoslave, les résultats du sommet de Nice qui ont ouvert la voie à une nouvelle étape de la construction européenne en vue de l'élargissement de l'Union, l'engagement de la France dans la recherche de solutions au conflit au Proche-Orient et aux crises, notamment sur le continent africain. Si ce sont là les principaux dossiers dans lesquels la diplomatie française a été conduite à s'investir, l'action du ministère des Affaires étrangères consiste aussi à suivre et à analyser au jour le jour les évolutions intervenant sur la scène internationale.

Au sein de l'État, le ministère des Affaires étrangères est chargé de conduire, de conseiller et de coordonner l'action de l'État dans le domaine international, de promouvoir et de défendre les intérêts de la France dans le monde, de contribuer à assurer sa sécurité et à asseoir son influence. L'exercice de ces missions s'inscrit dans un environnement en constante évolution.

### Diversité et unité des champs diplomatiques



Le domaine de l'action diplomatique qui a toujours été divers continue à s'étendre. Les négociations liées à la sécurité internationale et à la défense de la paix en ont longtemps constitué l'aspect principal qui se perpétue aujourd'hui par la gestion des crises (Balkans, Proche-Orient par exemple). Le traitement des enjeux d'intérêt mondial (démocratie, droits de l'homme, développement, protection de l'environnement) donne aujourd'hui au concept de sécurité de nouvelles dimensions, de même que l'action humanitaire.

En matière économique, le soutien des entreprises comprend l'appui à leurs exportations, mais aussi à leur implantation hors de nos frontières et à leur accès aux financements internationaux. Dans le champ culturel, l'action du ministère des Affaires étrangères tend à diffuser notre langue, à faire connaître nos penseurs, nos écrivains, nos savants et nos artistes en défendant la diversité des cultures et les libertés. La diplomatie doit aussi entretenir le dialogue avec l'opinion étrangère, ce qui implique une présence permanente auprès de la presse, des associations et de la société civile.

En matière consulaire le ministère assure une mission de service public pour nos deux millions de compatriotes vivant à l'étranger (protection, action sociale, état civil, formation), des conseils aux voyageurs sur son site Internet, un appui aux candidats à l'expatriation. Il apporte une aide d'urgence aux victimes de catastrophe et veille à la sécurité des personnes. Il veille aussi au contrôle des flux migratoires.

Les interlocuteurs du ministère des Affaires étrangères se multiplient et se diversifient : chefs d'entreprises, syndicats, représentants d'ONG, artistes, parlementaires, dirigeants politiques,

journalistes, chercheurs et intellectuels. La conférence annuelle des ambassadeurs, où échangent pendant trois jours diplomates et autres acteurs des relations internationales, témoigne de cette nouvelle réalité. Le ministère poursuit un effort déterminé d'ouverture vers ces milieux divers pour écouter tous ceux qui veulent partager leurs analyses de la situation internationale et leurs suggestions, et souhaitent mieux comprendre nos vues ; les intervenants sur la scène internationale se multiplient et le dialogue établi par le Quai d'Orsay avec tous ces acteurs est constant.

### Le ministère des Affaires étrangères, tour de contrôle de l'action extérieure de la France



Dans l'administration française, la dimension internationale se diffuse, à la mesure des avancées de l'intégration européenne et de l'impact croissant de la mondialisation. Le ministère des Affaires étrangères doit veiller à la cohérence, vis-à-vis des partenaires étrangers de la France, des différentes activités menées au titre de l'action extérieure. Il remplit d'abord une mission de coordination (décret du 1er juin 1979 relatif aux pouvoirs des ambassadeurs) et de négociation, dans de multiples enceintes. À cette fin, il doit

s'assurer d'une concertation étroite avec les autres ministères pour gérer un nombre croissant de sujets : Défense (gestion de crises, défense européenne, OTAN), Intérieur (visas, lutte contre la criminalité internationale, troisième pilier de l'Union européenne), Économie et Finances (négociations économiques internationales, G7/8), Éducation (Édufrance, action éducative extérieure), Environnement (convention de Kyoto), Culture (action culturelle extérieure, saisons culturelles), Commerce extérieur (risques pays, soutien aux entreprises).

Le rôle de coordination se marque aussi par l'action du ministère en matière d'information et de communication.

Durant l'année 2000, le ministère a expédié plus de 110.000 télégrammes et en a reçu près de 300.000 de ses postes diplomatiques et consulaires. Il est donc d'abord un récepteur des informations et analyses provenant des postes d'un des tout premiers réseaux diplomatiques mondiaux.



Ces flux volumineux d'information entrent en concurrence pour leurs destinataires avec les dépêches des agences de presse et les émissions audiovisuelles qui tendent aussi à fournir une information générale. La valeur ajoutée de la correspondance diplomatique réside dans sa vocation synthétique - faits précis assortis de commentaires - et opérationnelle, visant à éclairer les termes de la décision. Dans ce climat concurrentiel le ministère s'emploie à poursuivre son effort de réflexion en temps réel avec les

analyses pertinentes et concises que permettent la clarté et la précision propres à la langue française.

À la mission d'information des pouvoirs publics se rattachent aussi la préparation de communications présentées en conseil des ministres par le ministre et les ministres délégués, la diffusion dans les administrations concernées de notes sur les problèmes internationaux, ainsi que l'information du Parlement grâce aux auditions des ministres et aux réponses aux questions écrites et orales des parlementaires.

La veille stratégique se double d'une nécessité constante de communiquer, pour informer des

positions françaises, expliquer la complexité des situations internationales, tester des idées novatrices, appeler à des actions concertées.



La fonction de communication se traduit par les nombreuses déclarations ou entretiens des ministres avec la presse repris immédiatement, mais aussi par l'élaboration d'un point de presse quotidien du porte parole.

Le traitement au jour le jour de l'information diplomatique s'inscrit dans un travail de fond d'élaboration détaillée des grandes lignes de la politique étrangère décidées par les autorités, pour aboutir à des propositions concrètes au gouvernement, qui doit disposer d'options, de scénarios, de séquences avec une vision claire des conséquences de chacune d'entre elles. À cet égard, la réunion régulière depuis 1999 du Comité de stratégie autour du ministre et des ministres délégués permet d'introduire l'analyse prospective dans le travail quotidien des directions du ministère.

### Les moyens du ministère



Le ministère dispose d'un réseau diplomatique, consulaire et culturel de 150 ambassades, 17 représentations permanentes, d'une centaine de consulats généraux et consulats, de quelque 150 centres et instituts culturels et de plus de 200 alliances françaises subventionnées par lui. Ce réseau est bien sûr évolutif.

Après plusieurs années de réduction marquée des effectifs, ceux-ci ont été stabilisés à partir de 1999. 9475 emplois étaient inscrits au budget 2000 (agents titulaires ou contractuels), répartis entre l'administration centrale (40 %) et les postes à l'étranger (60 %). En outre, le ministère emploie à travers le monde quelque 5800 recrutés locaux, dont 1400 Français, dans le réseau diplomatique et consulaire.

Pour l'année 2000, le budget du ministère s'est élevé à 20,9 milliards de francs (soit 1,2 % du budget de l'État), en augmentation de 0,8 % par rapport à l'année précédente. En 2001, ce budget enregistre même une hausse de 4,2 %, et sa part au sein de l'ensemble du budget de l'État progresse de 1,2 à 1,3 %. Le budget du ministère, après plusieurs années d'infléchissement, connaît donc depuis 1998 une phase de stabilisation de ses crédits.

La modernisation au ministère des Affaires étrangères se traduit par la réforme et l'ouverture. Elle passe par l'enracinement d'une culture d'évaluation et un regroupement des moyens de formation. Le lancement par le ministre de la première session du nouvel Institut diplomatique (30 auditeurs réunis du 14 mai au 13 juillet 2001) participe de cette rénovation du métier de diplomate, plus que jamais actif, divers et qui nécessite un haut degré de professionnalisme.

### Le ministère des Affaires étrangères Les chiffres-clés

#### Effectifs budgétaires (nombre d'agents en 2000)

- |   |      |
|---|------|
| • administration centrale (Paris et Nantes) : | 3806 |
| • services diplomatiques et consulaires :     | 4366 |

• établissements culturels :	1303
• total :	9475

Réseau diplomatique, consulaire et culturel (2001)

• ambassades :	150
• représentations permanentes :	17
• consulats généraux :	98
• agences consulaires :	495
• centres et instituts culturels :	151
• alliances françaises aidées par le MAE :	204

Budget 2000 : 20,9 milliards de francs  
(1,2 % du budget de l'Etat)

## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

### Contribuer à la sécurité internationale

- [Préserver la sécurité sur notre continent](#)
- [Développer les capacités militaires européennes](#)
- [Poursuivre le désarmement et les efforts de non-prolifération](#)
- [Aider l'ONU dans sa mission de maintien de la paix](#)

### Préserver la sécurité sur notre continent

Si l'Alliance atlantique demeure le fondement de la défense collective de ses membres et continue à jouer un rôle important dans la gestion des crises, l'Union européenne (UE) affirme sa volonté de jouer pleinement son rôle sur la scène internationale en se dotant d'une capacité autonome de décision et d'action dans les domaines de la sécurité et de la défense.

#### La politique européenne de sécurité et de défense.

Sur la base de l'initiative franco-britannique lancée à Saint-Malo en décembre 1998, l'Union européenne a décidé de se doter des moyens nécessaires, y compris militaires, lui permettant d'assumer ses responsabilités face aux crises. La Présidence française a finalisé au deuxième semestre 2000 l'architecture de ce projet qui s'articule autour de trois volets

- le développement de capacités militaires et civiles de gestion de crise



La Présidence française a organisé avec succès la Conférence d'engagement de capacités du 20 novembre 2000. À cette occasion, les États membres se sont notamment engagés à mettre 60.000 hommes à la disposition de l'Union.

La Présidence s'est employée à faire progresser les capacités de l'Union dans le domaine civil, notamment en matière de police et de renforcement de l'état de droit où l'objectif à atteindre est le déploiement de 5.000 policiers pour des missions internationales.

- la création d'organes politiques et militaires permanents adaptés à la gestion des crises

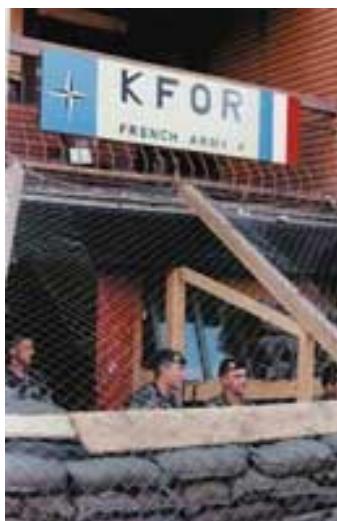


Le Conseil européen de Nice a décidé la création d'un Comité politique et de sécurité, d'un Comité militaire, et d'un état-major européen. Ces nouveaux organes permettront à l'UE de prévoir, décider et agir. Le Comité politique et de sécurité (COPS) sera chargé en particulier d'assurer le contrôle politique et la direction stratégique d'une opération de gestion de crise.

- la définition des arrangements avec les États tiers et avec l'OTAN

La Présidence française a mené à terme la définition des arrangements concernant les relations avec les alliés européens non-membres de l'UE et avec les pays candidats. Elle a aussi achevé celle des arrangements avec l'OTAN.

### L'Alliance atlantique



Depuis 1991, le contexte stratégique de notre continent s'est profondément modifié et l'Alliance atlantique a dû évoluer. L'OTAN contribue à la préservation de la sécurité de la zone euro-atlantique par sa fonction de défense collective, mais également par sa contribution à la gestion des crises, par les relations de coopération tissées avec presque tous les pays du continent européen dans le cadre du Partenariat pour la paix et du Conseil de partenariat euro-atlantique, et par les liens spécifiques qu'elle a noués en 1997 avec la Russie et l'Ukraine.

La France - qui a joué un rôle d'impulsion dans cette adaptation - occupe toute sa place dans le dispositif militaire de l'OTAN, au sein des organes qui en assurent la direction politico-militaire (Conseil de l'Atlantique Nord et Comité militaire) comme dans les Balkans. Sur le terrain, elle figure parmi les premiers contributeurs de troupes aux opérations de maintien de la paix : 2500 hommes (sur 20.000) en Bosnie-Herzégovine, et 5000 (sur 40.000) au Kosovo. Elle exerce le commandement d'un secteur de responsabilités dans chacun de ces deux théâtres.

Notre pays s'est attaché à valoriser le poids prépondérant de l'engagement militaire européen en faisant en sorte, avec ses partenaires, que l'état-major du Corps européen - unité multinationale réunissant l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France et le Luxembourg - assure avec succès le commandement de la KFOR (Force de l'OTAN déployée au Kosovo) d'avril à octobre 2000.



## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

### Contribuer à la sécurité internationale

- [Préserver la sécurité sur notre continent](#)
- [Développer les capacités militaires européennes](#)
- [Poursuivre le désarmement et les efforts de non-prolifération](#)
- [Aider l'ONU dans sa mission de maintien de la paix](#)

### Développer les capacités militaires européennes

Suite à l'initiative de Saint-Malo, le Conseil européen d'Helsinki a décidé que l'UE devait être en mesure, d'ici 2003, de déployer dans un délai de soixante jours et pour une période d'au moins un an, une force de réaction rapide de 60.000 hommes disposant de l'appui aérien et maritime nécessaire.

La Présidence française a mis tout en oeuvre pour atteindre cet objectif en réunissant les conditions du succès de la Conférence d'engagement de capacités, qui constitue une étape décisive du développement des capacités militaires européennes. La force de réaction rapide décidée lors de cette conférence donnera la possibilité à l'Union de conduire des opérations militaires en s'appuyant sur les effectifs mis à sa disposition sur une base volontaire.



La France participe à 20 % environ de cette force, soit une contribution terrestre de 12.000 hommes dotée de moyens appropriés : de l'ordre de 75 avions de combat et 12 bâtiments, dont le porte-avions Charles-de-Gaulle. Mais c'est dans le domaine des capacités stratégiques qu'elle fournit proportionnellement la plus forte contribution en prévoyant notamment de mettre à la disposition de l'Union des états-majors de différents niveaux ainsi que des moyens de communication et de surveillance du champ de bataille, des capacités d'imagerie satellitaire (Hélios), des avions à long et moyen rayons d'action.

La mise en place de cette force doit s'accompagner d'un renforcement de la coopération et de la coordination des choix d'armement entre pays européens. Sept d'entre eux ont choisi à cet égard l'avion de transport militaire A400M, proposé par Airbus.

## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

### Contribuer à la sécurité internationale

- [Préserver la sécurité sur notre continent](#)
- [Développer les capacités militaires européennes](#)
- [Poursuivre le désarmement et les efforts de non-prolifération](#)
- [Aider l'ONU dans sa mission de maintien de la paix](#)

### Poursuivre le désarmement et les efforts de non-prolifération

Le réexamen par plusieurs grands acteurs de leur stratégie en matière de désarmement et de non-prolifération se traduit depuis quelques années par un ralentissement dans le rythme des négociations de désarmement qui avaient connu des succès sans précédent dans les années 1990.

Dans ce contexte, la France s'est efforcée de renforcer les normes existantes, de veiller à leur application et de promouvoir leur universalité

Elle a joué un rôle central dans les travaux qui ont permis l'issue positive de la 1ère conférence d'examen du Traité de non-prolifération nucléaire. Cette conférence a réaffirmé les principes agréés en 1995 lors de la reconduction indéfinie du Traité, et tracé des voies pour parvenir au désarmement nucléaire dans le cadre d'un désarmement général et complet.

La France a également pris une part active, en concertation avec ses partenaires européens, aux négociations tenues en 2000 sur le renforcement de la Convention d'interdiction des armes biologiques de 1972. L'objectif est de disposer en 2001 d'un instrument juridique permettant de vérifier le respect de leurs obligations par l'ensemble des États.

Enfin elle a mené avec le Canada, dans le cadre de la mise en oeuvre de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction totale des mines antipersonnel, une action spécifique pour l'application de cette Convention à l'ensemble des pays africains, qui a débouché sur l'organisation à Bamako d'un séminaire panafricain sur les mines antipersonnel (février 2001).

Notre pays a aussi travaillé à la définition de normes multilatérales dans de nouveaux domaines du désarmement et de la non-prolifération



En partenariat avec la Suisse, il a élaboré, dans la perspective de la Conférence des Nations Unies qui devrait décider à l'été 2001 des mesures à prendre pour lutter contre la dissémination des armes légères et de petit calibre, un projet de Convention sur la traçabilité de ces armes qui a reçu un accueil positif.

Il a joué un rôle moteur dans la mise au point par les pays participant au régime de contrôle des technologies sur les missiles (MTCR) d'un code de conduite international entièrement nouveau, visant à engager l'ensemble des États dans la prévention de la prolifération des missiles balistiques.

## La France a entrepris des actions concrètes de soutien au désarmement

en poursuivant en Russie son assistance à la conversion du plutonium issu des armes nucléaires (programme AIDA-MOX) et en finançant des actions exemplaires comme le moratoire sur les armes légères et de petit calibre mis en place par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (3,5 MF), et de nombreuses actions de déminage.

## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

### Contribuer à la sécurité internationale

- [Préserver la sécurité sur notre continent](#)
- [Développer les capacités militaires européennes](#)
- [Poursuivre le désarmement et les efforts de non-prolifération](#)
- [Aider l'ONU dans sa mission de maintien de la paix](#)

### Aider l'ONU dans sa mission de maintien de la paix



Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est l'un des buts fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies. Au sein de l'Organisation, c'est au Conseil de sécurité qu'il appartient principalement d'y veiller. La France, qui est l'un des cinq membres permanents parmi les quinze que compte le Conseil, assume à ce titre des responsabilités particulières.

Son action en 2000 s'est articulée autour de quatre axes principaux :

### Soutenir politiquement l'action des Nations Unies

Au Conseil de sécurité comme sur le terrain, la France a contribué activement au soutien d'opérations de paix dans les zones de crise :

- En Europe, au Kosovo en particulier où, depuis juin 1999, une Mission des Nations Unies (MINUK) est chargée d'administrer le territoire en préparant l'établissement d'un régime provisoire d'autonomie.
- En Asie, où l'Administration transitoire des Nations Unies (ATNUTO), installée depuis l'automne 1999 à Timor Est, a poursuivi son travail en vue d'accompagner le territoire vers l'indépendance.
- Au Proche-Orient, où l'ONU a joué un rôle essentiel dans le retrait ordonné des forces israéliennes du Sud-Liban au printemps 2000, et a contribué depuis lors à la stabilité de la zone frontalière entre le Liban et Israël (FINUL), comme elle a continué de veiller au respect des accords de désengagement entre la Syrie et Israël sur le Golan (FNUOD).
- En Afrique enfin, la persistance des conflits a conduit l'ONU à s'impliquer davantage en déployant des casques bleus en République démocratique du Congo (MONUC), où cet engagement, souhaité par la France, est en passe de réussir, et en Sierra Leone (MINUSIL), pour y faire cesser un conflit qui menace l'équilibre de la sous-région. En Éthiopie-Érythrée, l'action de la communauté internationale a conduit les belligérants à conclure un accord de paix dont la mise en oeuvre est surveillée par l'ONU (MINUEE).

## Participer sur le terrain aux opérations de maintien de la paix



Avec près de 9000 soldats mis à disposition dans le cadre d'opérations de paix des Nations Unies ou autorisées par l'ONU, la France apporte dans le monde la deuxième contribution au maintien de la paix. Les Balkans constituent la principale zone de déploiement des militaires français, avec notamment plus de 5.500 soldats au Kosovo. Au total, les militaires français participent à une dizaine d'opérations de paix des Nations Unies.

## Contribuer au financement des OMP

Avec 8% environ du budget des Nations Unies consacré aux opérations de maintien de la paix (OMP), la France est le quatrième contributeur de l'Organisation. Au cours de l'année 2000, la contribution française s'est élevée à environ 1,2 milliard de francs. Cette somme ne comprend pas les coûts, de l'ordre de plusieurs milliards de francs, supportés par la France au titre de sa présence militaire au Kosovo et en Bosnie.

## Renforcer la capacité des Nations Unies à assumer leur mission en faveur de la paix



Les moyens humains, ressources financières et modes de fonctionnement des Nations Unies sont apparus insuffisants ou partiellement inadaptés aux interventions de l'Organisation en faveur du maintien de la paix, qui sont de plus en plus nombreuses et complexes, comme au Kosovo ou à Timor Est.

La France a accueilli favorablement le "rapport Brahimi" publié en août 2000, qui préconise le renforcement des capacités de l'ONU en matière de maintien de la paix, et a soutenu la mise en œuvre de nombreuses mesures proposées par ce rapport.

## L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE

### **L'OSCE assume une triple fonction:**

- de forum de négociations en matière de désarmement et de maîtrise des armements,
- d'enceinte de réflexion sur l'architecture européenne de sécurité,
- d'instrument de diplomatie préventive.

Elle favorise la prévention des conflits :

- en se saisissant à Vienne, siège de l'Organisation, de toute question susceptible de conduire à une violation de ses normes, en engageant le dialogue avec l'État incriminé, et le cas échéant, en lui apportant son concours pour remédier à la situation.
- en travaillant sur le terrain au règlement de questions telles que le séparatisme, le traitement des minorités, la démocratisation ou le respect des droits de l'homme.

Ses missions sont déployées au sud-est de l'Europe : en Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Macédoine, République fédérale de Yougoslavie, au Kosovo, et dans les pays de l'ex-URSS : en Biélorussie, Estonie, Géorgie, Lettonie, Moldavie, au Tadjikistan, en Russie/Tchétchénie. Leurs effectifs varient entre 200 et 600 personnels internationaux pour les grandes missions (Bosnie-Herzégovine, Croatie, Kosovo) ; les autres missions comptent d'une soixantaine de

personnes pour la mission en Géorgie à une dizaine pour les plus petites d'entre elles. La direction des missions en Croatie, en Géorgie et au Tadjikistan est exercée par des diplomates français.

## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

### Promouvoir la paix et la démocratie

- [Enraciner la démocratie dans les Balkans](#)
- [Etablir une relation de confiance avec la Russie](#)
- [La France et le processus de paix au Proche-Orient](#)
- [Favoriser la sécurité et la stabilité autour de la Méditerranée](#)
- [Contribuer au règlement des conflits en Afrique](#)

#### Enraciner la démocratie dans les Balkans

L'année 2000 a été riche en changements démocratiques dans les Balkans - de l'alternance en Croatie en janvier à la chute de Milosevic en octobre - et en initiatives françaises, qui ont abouti au sommet de Zagreb.

Ce sommet a couronné en novembre l'effort de la France, et plus généralement de l'Union européenne, en faveur de la démocratie, du développement économique et de la stabilité dans la région. La démocratisation en République fédérale de Yougoslavie (RFY) et la stabilisation au Kosovo ont constitué le deuxième grand pan de son action.

#### La démocratisation de la République fédérale de Yougoslavie



Dans la gestion de la crise en RFY à l'automne, la France, à titre national et en sa qualité de Présidente de l'Union européenne, a donné un rôle moteur à l'UE pour aider les forces démocratiques.

Elle a encouragé l'opposition à participer aux élections et à s'unir pour faire du 24 septembre un vote de protestation contre Milosevic. A l'approche du scrutin, l'UE a adressé un signal fort en direction du peuple serbe en faveur du changement démocratique, qui s'accompagnerait de la levée des sanctions contre la RFY.

Après la victoire de M. Kostunica, la France a appuyé l'installation du nouveau pouvoir démocratique et la levée des sanctions économiques promise par l'Union. Le ministre s'est rendu à Belgrade le 10 octobre pour informer de leur levée le président Kostunica. Celui-ci a été invité, à l'initiative de la Présidence française, au Conseil européen de Biarritz du 14 octobre. Les relations diplomatiques de la France avec la RFY, interrompues depuis 1999, ont été rétablies le 16 novembre, et un nouvel ambassadeur a été nommé à Belgrade le 1er décembre.

Notre pays a joué un rôle décisif dans la réintégration de la RFY au sein de la communauté internationale (Nations Unies, OSCE, sommet de Zagreb et Conseil de l'Europe). M. Kostunica a été reçu en visite officielle à Paris le 21 décembre.

S'agissant du Monténégro, la France a encouragé le président Djukanovic à ne prendre aucune initiative unilatérale susceptible de compromettre l'avenir institutionnel de la Fédération

yugoslave.

## L'action de la France en faveur de la stabilisation au Kosovo

L'action du ministère des Affaires étrangères au Kosovo s'est concentrée sur la reconstruction.



La présence au Kosovo représente 83% des effectifs français déployés dans les Balkans. Elle s'est renforcée en 2000 pour atteindre 9,3% des effectifs de la MINUK et 11% de la mission d'observation de l'OSCE. M. Kouchner, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, a mis en place les institutions centrales et locales et procédé en octobre à l'organisation des élections municipales.

## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

Promouvoir la paix et la démocratie

- [Enraciner la démocratie dans les Balkans](#)
- [Etablir une relation de confiance avec la Russie](#)
- [La France et le processus de paix au Proche-Orient](#)
- [Favoriser la sécurité et la stabilité autour de la Méditerranée](#)
- [Contribuer au règlement des conflits en Afrique](#)

Etablir une relation de confiance avec la Russie

L'année 2000 a été marquée par l'élection de M. Vladimir Poutine à la présidence de la Fédération de Russie. Dès son arrivée au pouvoir, les autorités françaises se sont efforcées d'établir avec le nouveau président une relation de confiance. Un premier contact a pu être noué lors de la visite à Moscou de M. Védrine (3-4 février), puis de la réunion à Okinawa des chefs d'État du G8 (21-23 juillet).

La visite officielle en France du président Poutine (30 octobre-1er novembre), au cours de laquelle s'est tenu le 6e Sommet UE-Russie, a ouvert la voie à une redynamisation des relations bilatérales, ainsi qu'au développement de coopérations - françaises et européennes - orientées vers le soutien aux réformes institutionnelles, économiques et sociales en Russie.



Cette nouvelle orientation s'est inspirée des idées présentées par MM. Védrine et Fabius à leurs homologues européens dans une lettre du 6 avril 2000. Celle-ci dressait le bilan de 10 ans d'aide à la transition en Russie, et prônait pour l'avenir une coopération plus réaliste, centrée sur le soutien à un État de droit, et capable d'aider au développement d'une société moderne.

La visite de M. Kassianov, Premier ministre russe, le 18 décembre 2000, a permis de concrétiser ces projets de coopération. Il a été notamment décidé d'une coopération en matière administrative, centrée sur l'administration territoriale, qui devrait se concrétiser en 2001 par la signature d'un accord-cadre. La France a annoncé à cette occasion la reprise de l'assurance-crédit à moyen terme à l'égard de la Russie.

Gelé par la partie russe depuis le 24 mars 1999 (début des frappes de l'OTAN sur la Yougoslavie), le dialogue entre les ministères de la Défense a été renoué en 2000 : la visite à Moscou de M. Richard, les 16 et 17 janvier 2001, a consacré cette reprise des contacts ministériels.

Ce rythme dense de contacts se poursuit en 2001, avant la visite officielle du président de la République prévue pour juillet.

L'objectif stratégique de la France est de soutenir les efforts de la Russie, partenaire essentiel

pour la sécurité en Europe, pour s'insérer dans le concert international en tant que grand pays moderne et démocratique. Les deux pays doivent entretenir à cette fin un dialogue confiant et exigeant, fondé sur des valeurs communes, et notamment le respect des droits de l'Homme. Aussi la France n'a cessé - et continuera - de rappeler au gouvernement russe ses préoccupations à propos de la Tchétchénie : respect de ces droits, sécurité pour les Organisations non gouvernementales (ONG) humanitaires, redéploiement rapide du groupe d'assistance de l'OSCE en Tchétchénie, appel à la recherche d'une solution politique.

## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

### Promouvoir la paix et la démocratie

- [Enraciner la démocratie dans les Balkans](#)
- [Etablir une relation de confiance avec la Russie](#)
- [La France et le processus de paix au Proche-Orient](#)
- [Favoriser la sécurité et la stabilité autour de la Méditerranée](#)
- [Contribuer au règlement des conflits en Afrique](#)

### La France et le processus de paix au Proche-Orient

Depuis longtemps engagée dans la recherche d'une paix globale, juste et durable au Proche-Orient, **la France a été très active sur ce dossier en 2000.**

Elle a été le cadre de fréquents contacts bilatéraux avec les principaux acteurs (visites du président Arafat et du Premier ministre Ehud Barak, visite officielle du président Moubarak notamment) et a abrité, le 4 octobre à Paris en liaison avec la diplomatie américaine, l'une des sessions des discussions tentant de remédier à la crise de septembre 2000.

### Les volets syrien et libanais

Malgré l'échec des négociations entre Israël et la Syrie, **la France a contribué**, en transmettant aux parties des messages de modération, **à créer les conditions d'un retrait israélien du Sud-Liban sans effusion de sang.** Ce retrait s'est déroulé le 24 mai.

Elle a ensuite soutenu l'action de M. Kofi Annan, Secrétaire général des Nations Unies, qui a abouti en août au redéploiement de la Finul - au sein de laquelle notre pays entretient un contingent de 250 hommes - dans l'ancienne zone occupée par Israël.

Depuis, elle s'efforce de prévenir les risques d'une résurgence de la tension en appelant toutes les parties concernées à la retenue. Elle incite le gouvernement libanais à rétablir son autorité au sud du pays. Elle participe activement à la réflexion engagée aux Nations Unies sur l'avenir de la Finul.

### Israël et la dimension palestinienne



Dans le prolongement du sommet de Camp David, en juillet, où pour la première fois des questions difficiles (Jérusalem, réfugiés) avaient été débattues, **la France s'est fortement impliquée**, aux côtés des États-Unis et d'autres pays comme l'Égypte, **dans la recherche de solutions**, notamment à propos de Jérusalem.

Dès le début d'un nouveau cycle de violence dans les Territoires palestiniens, à l'automne, elle a essayé avec l'Union européenne d'y mettre un terme. Une première réunion de conciliation, à Paris en

octobre, ayant échoué, les parties se sont retrouvées à Charm el Cheikh en présence des États-Unis, de l'Égypte, de la Jordanie et, à notre initiative, de l'Union européenne représentée par son Haut Représentant pour la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC), M.Javier Solana. Les mesures définies lors de cette rencontre, restées inappliquées, n'ont toutefois pas permis de ramener le calme sur le terrain.

En dépit de ce climat de violence, **la France a encouragé les parties à poursuivre les négociations** sur le statut final qui se sont tenues jusqu'en janvier 2001 à Taba, en Égypte.



Les négociations avaient alors fait apparaître un rapprochement des positions. Mais elles n'ont pu, faute de temps et compte tenu du contexte politique, déboucher sur la signature d'un accord.

Avec l'entrée en fonction d'une nouvelle administration américaine et du gouvernement d'union nationale dirigé par M. Sharon en Israël, la France continue d'agir, en liaison avec ses partenaires et les pays concernés, pour convaincre les parties de faire cesser la violence, mettre en oeuvre sur le terrain les mesures propres à rétablir la confiance, et reprendre des négociations sur le fond.

## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

### Promouvoir la paix et la démocratie

- [Enraciner la démocratie dans les Balkans](#)
- [Etablir une relation de confiance avec la Russie](#)
- [La France et le processus de paix au Proche-Orient](#)
- [Favoriser la sécurité et la stabilité autour de la Méditerranée](#)
- [Contribuer au règlement des conflits en Afrique](#)

### Favoriser la sécurité et la stabilité autour de la Méditerranée

Lancé par la Déclaration de Barcelone du 28 novembre 1995 pour assurer la sécurité et la stabilité dans l'ensemble du bassin méditerranéen, le processus euro-méditerranéen associe les 15 États membres de l'Union européenne et 12 pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée\*. Ce processus vise à créer un espace commun de paix, de prospérité et de compréhension en Méditerranée.



L'Union européenne qui a réussi, indépendamment du processus de paix, à nouer un dialogue politique avec ses partenaires du Sud, a confirmé l'importance qu'elle attachait à cette région et à la dimension méditerranéenne de la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) en adoptant lors du Conseil européen de Feira, les 19 et 20 juin 2000, **une stratégie commune sur la Méditerranée**.

L'UE a franchi une étape supplémentaire les 15 et 16 novembre en réunissant à Marseille, sous Présidence française, la **IVe conférence euro-méditerranéenne des ministres des Affaires étrangères**. Cette conférence a témoigné, dans des circonstances difficiles du fait de la crise au Proche-Orient, de la volonté des 27 partenaires de donner un nouvel élan au partenariat euro-méditerranéen :

- Sur le plan économique, l'Union a adopté le nouveau programme MEDA II et a confirmé l'ampleur de son effort de coopération (13 milliards d'euros environ). Rappel a été fait de la priorité donnée à l'établissement du libre-échange euro-méditerranéen à l'horizon 2010.
- L'importance du renforcement du dialogue politique a été soulignée, ainsi que celle du projet de Charte euro-méditerranéenne de paix et de stabilité. Cette charte se présente comme un accord-cadre pour la mise en oeuvre du volet politique de la Déclaration de Barcelone. Le souhait de la France et de ses partenaires est qu'elle puisse être rapidement approuvée.

\*Algérie, Autorité palestinienne, Chypre, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie et Turquie



## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

### Promouvoir la paix et la démocratie

- [Enraciner la démocratie dans les Balkans](#)
- [Etablir une relation de confiance avec la Russie](#)
- [La France et le processus de paix au Proche-Orient](#)
- [Favoriser la sécurité et la stabilité autour de la Méditerranée](#)
- [Contribuer au règlement des conflits en Afrique](#)

### Contribuer au règlement des conflits en Afrique

La France a participé activement aux opérations de maintien de la paix sur le continent africain

Elle a obtenu en juin 2000 l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations Unies d'une résolution exigeant le retrait de toutes les forces étrangères de la République démocratique du Congo (RDC), et d'abord de celles du Rwanda et de l'Ouganda.

Elle a secondé le Secrétaire général de l'ONU dans ses efforts pour renforcer l'efficacité de la mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) - qui représente en 2000, avec 13000 hommes sur le terrain, la force la plus importante déployée par les Nations Unies - et a encouragé M. Kofi Annan à augmenter dans ce pays les effectifs de casques bleus, dont plusieurs centaines avaient été pris en otage au printemps par des rebelles armés. Elle s'est également employée à préserver la voie d'un dialogue politique entre les belligérants.

Deux officiers français ont été mis à disposition du quartier général de la Mission des Nations-Unies en Éthiopie/Erythrée (MINUEE), ainsi qu'une dizaine d'autres auprès de l'état-major du bataillon d'infanterie de marine déployé sur place par les Pays-Bas.

Elle a lutté contre les trafics de matières premières rares qui alimentent les conflits armés

La France a appuyé l'adoption en juillet 2000 aux Nations Unies d'une résolution interdisant les exportations de diamants de Sierra Leone non certifiés par le gouvernement. Elle a soutenu l'extension de cet embargo au Liberia. Elle a obtenu l'établissement d'un groupe d'experts sur l'exploitation des ressources naturelles de la RDC, qui devrait mettre en lumière le pillage auquel le Rwanda et l'Ouganda se livrent dans ce pays.

Elle a contribué au développement des capacités africaines de maintien de la paix



Dans le cadre de son programme de Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (RECAM), notre pays a co-organisé avec le Gabon un exercice de maintien de la paix prévoyant l'exécution de missions à dominante humanitaire. "Gabon 2000" a réuni près d'un millier de militaires venus de huit pays de la zone et plusieurs centaines de militaires français et d'autres pays non africains. Le prochain exercice aura lieu en Tanzanie en 2001-2002 et concertera notamment quinze États d'Afrique australe.



## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

### Construire l'Europe

- [La réforme des institutions de l'Union européenne](#)
- [L'élargissement de l'Union européenne](#)
- [Une Europe au service de la croissance, de l'emploi et du progrès social](#)
- [Rendre l'Europe plus proche des citoyens](#)
- [Une Europe plus forte sur la scène internationale](#)

Au deuxième semestre 2000, la France a exercé la Présidence de l'Union européenne (pour la onzième fois en ce qui la concerne). Elle s'était assigné quatre priorités :

- Achever la réforme des institutions de l'Union afin de la préparer à son cinquième élargissement,
  - Approfondir les politiques communes au service de la croissance, de l'emploi et du progrès social,
  - Rapprocher l'Europe des citoyens,
  - Affirmer le rôle de l'Europe sur la scène internationale.
- Pour l'essentiel, ces objectifs ont été remplis.

#### La réforme des institutions de l'Union européenne

Le Traité de Nice, signé le 26 février 2001 par les ministres des Affaires étrangères des Quinze, en présence du président de la République, du président de la Commission et du Premier ministre, introduit les modifications institutionnelles suivantes :

Modification au 1er janvier 2005 des conditions dans lesquelles le Conseil de l'Union prend ses décisions

- La pondération des votes est revue dans le sens d'un rééquilibrage.



L'écart actuel de voix entre l'État membre le moins peuplé et le plus peuplé est de 2 à 10. À la date d'entrée en vigueur des nouvelles règles, il sera de 3 à 29 voix. Cette décision augmente le nombre de voix dont disposent les quatre États les plus peuplés, tout en accordant aux moins peuplés un nombre de voix nettement supérieur à leur poids démographique.

- Les règles d'obtention de la majorité qualifiée sont modifiées
  - Dans une Europe à 15, le nombre de voix nécessaire à l'obtention d'une majorité qualifiée (actuellement de 62) sera fixé à 169 voix. La minorité de blocage, actuellement de 26 voix, sera de 69 voix.
  - Dans une Europe à 27 membres, la majorité qualifiée sera de 255 voix et la minorité de blocage de 91 voix.
  - La majorité qualifiée devra réunir une majorité d'États membres (soit 14 dans une Union à 27).
  - Une clause de vérification démographique a été introduite, permettant à tout État-membre, s'il le souhaite, de vérifier que la majorité qualifiée obtenue représente bien 62% de la population totale de l'Union, faute de quoi la décision concernée ne sera pas adoptée.
- Le vote à la majorité qualifiée s'appliquera à de nouvelles matières.

Des trois modalités de vote prévues pour les prises de décision - majorité simple ; majorité qualifiée ; unanimous - la majorité qualifiée, qui était déjà le cas le plus fréquemment prévu (marché intérieur ; consommateurs ; coordination des politiques économiques ; politique sociale), voit son recours étendu à vingt-neuf articles supplémentaires du traité.

Toutefois, l'unanimité reste la règle en matière de fiscalité, de sécurité sociale, de commerce, de culture, d'éducation et de santé.

#### Réforme en deux étapes des règles de composition de la Commission

- A partir du 1er janvier 2005, la Commission comprendra un national par État membre, les pays disposant de deux Commissaires renonçant à leur second.
- Lorsque l'Union comptera 27 membres, la Commission sera plafonnée à un nombre inférieur à 27 et un système de rotation égalitaire sera mis en place.
- Par ailleurs, les pouvoirs du président de la Commission seront renforcés.
- Le président de la Commission sera nommé à la majorité qualifiée.

#### Révision de la composition et des pouvoirs du Parlement européen

- Dans l'Union à 27, le Parlement européen comptera 732 membres (contre 626 à 15 membres).
- Seule l'Allemagne (99) et le Luxembourg (6) conservent leur nombre actuel d'élus.
- La France (comme le Royaume-Uni et l'Italie) disposera de 72 députés (87 actuellement).
- La représentation parlementaire des États actuels et futurs est fixée.
- Les pouvoirs du Parlement européen sont sensiblement accrus.

#### Assouplissement de la mise en œuvre des coopérations renforcées



Le mécanisme des coopérations renforcées permet aux États qui le souhaiteraient d'aller plus vite et plus loin dans l'Union. Il a été assoupli et peut être déclenché désormais par huit États membres au moins. Ces coopérations restent ouvertes aux États qui voudraient ultérieurement s'y joindre. Elles ne peuvent porter atteinte à l'acquis communautaire.

Le droit de veto dont disposait chaque État membre pour s'opposer à une coopération renforcée est transformé en droit d'évocation au Conseil européen (pour inscription à l'ordre du jour et discussion

éventuelle), à l'exception du domaine de la politique étrangère et de sécurité commune.

Le Traité de Nice représente le meilleur compromis possible compte tenu des positions en présence. Il permettra à l'Union de fonctionner après son élargissement. Le difficile équilibre entre efficacité et représentativité des institutions européennes, qui n'avait pu être trouvé en 1997 à Amsterdam, a été atteint à Nice.

Il appartient maintenant à chaque État membre de ratifier le Traité dans les meilleurs délais en vue de son entrée en vigueur le 1er janvier 2003, date à laquelle l'Union sera ainsi prête à accueillir de nouveaux membres.

La réflexion sur "l'après Nice" peut désormais être engagée en vue de préparer la conférence prévue en 2004, conformément à la Déclaration sur l'avenir de l'Union inscrite à l'acte final de la Conférence intergouvernementale.





NOUVEAUTES  
A PROPOS  
RECHERCHE  
NOUS ECRIRE

# Rapport d'activité 2000

FRANCE - DIPLOMATIE

## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

### Construire l'Europe

- [La réforme des institutions de l'Union européenne](#)
- [L'élargissement de l'Union européenne](#)
- [Une Europe au service de la croissance, de l'emploi et du progrès social](#)
- [Rendre l'Europe plus proche des citoyens](#)
- [Une Europe plus forte sur la scène internationale](#)

### L'élargissement de l'Union européenne

L'accord de Nice ouvre clairement la voie à l'élargissement de l'Union. L'élargissement (le cinquième en date) représente un projet politique majeur de l'Union européenne. Il constitue la prochaine étape. Les autorités françaises entendent tout mettre en oeuvre pour qu'il soit un succès.



À Nice, une méthode (dite "feuille de route") a été définie pour la poursuite des négociations d'adhésion au cours des Présidences suédoise, belge et espagnole.

Les États candidats devront faire la preuve de leur capacité à reprendre l'acquis, mais surtout à l'appliquer effectivement et à réexaminer leurs demandes de périodes de transition, souvent trop nombreuses et trop longues.



## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

### Construire l'Europe

- [La réforme des institutions de l'Union européenne](#)
- [L'élargissement de l'Union européenne](#)
- [Une Europe au service de la croissance, de l'emploi et du progrès social](#)
- [Rendre l'Europe plus proche des citoyens](#)
- [Une Europe plus forte sur la scène internationale](#)

### Une Europe au service de la croissance, de l'emploi et du progrès social

- La coordination des politiques économiques a été améliorée grâce au renforcement de l'Eurogroupe\*, désormais élargi à la Grèce au 1er janvier 2001.

La Présidence française s'est aussi attachée à la préparation de l'introduction de l'euro, le 1er janvier 2002 (préparation des plans nationaux d'introduction des pièces et billets en euros ; tableaux de bord de suivi de la préparation des États de l'Eurogroupe ; pré-alimentation en pièces et billets).

Après de longues années de difficiles négociations, le consensus enregistré sur le paquet fiscal (code de conduite sur la fiscalité des entreprises ; directives sur la fiscalité des revenus de l'épargne) est satisfaisant.

- Sur le plan social, l'Union s'est dotée d'un agenda assorti d'un calendrier pour les cinq ans à venir dans les domaines du droit au travail, de la protection sociale, de la modalité sociale et de la lutte contre les discriminations et l'exclusion. Le déblocage du statut de la société européenne, après trente ans de difficiles tractations, a été finalisé le 20 décembre par les ministres de l'Emploi.

\*créé en 1997, l'Eurogroupe réunit chaque mois de façon informelle les ministres des finances des 12 pays de la zone euro pour évoquer les questions d'intérêt commun.



## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

### Construire l'Europe

- [La réforme des institutions de l'Union européenne](#)
- [L'élargissement de l'Union européenne](#)
- [Une Europe au service de la croissance, de l'emploi et du progrès social](#)
- [Rendre l'Europe plus proche des citoyens](#)
- [Une Europe plus forte sur la scène internationale](#)

### Rendre l'Europe plus proche des citoyens

- La Charte des droits fondamentaux de l'Union a été proclamée le 7 décembre à Nice. Elle consacre les valeurs communes de l'Union et invite les États candidats à l'adhésion à les partager. Elle aborde aussi les droits économiques et sociaux et ceux résultant de l'évolution des techniques et des idées (bioéthique; informatique; environnement; consommation).
- Les catastrophes écologiques (naufrages de l'Erika et de l'Ievoli Sun) et les épidémies (E.S.B.) ont amené l'Union à se doter des moyens de prévenir et combattre les effets de telles crises résultant de failles dans les systèmes de contrôle : les mesures de contrôle des navires à risque ont été renforcées et la création d'une autorité alimentaire européenne est prévue au 1er janvier 2002.





## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

### Construire l'Europe

- [La réforme des institutions de l'Union européenne](#)
- [L'élargissement de l'Union européenne](#)
- [Une Europe au service de la croissance, de l'emploi et du progrès social](#)
- [Rendre l'Europe plus proche des citoyens](#)
- [Une Europe plus forte sur la scène internationale](#)

### Une Europe plus forte sur la scène internationale

Plusieurs événements ont été marquants :

- Le sommet de Zagreb a mis en évidence les progrès de la démocratie, de la paix et de la réconciliation sur le continent européen.  
L'Union a renforcé la cohérence et la visibilité de sa politique dans la région en accompagnant le changement de régime à Belgrade, en rappelant la perspective d'adhésion offerte à chacun des pays en présence, en mettant en oeuvre le processus des accords de stabilisation et d'association, en adoptant enfin le programme d'aide CARDS à cinq pays de la zone et des préférences commerciales exceptionnelles.  
En contrepartie, les pays concernés se sont engagés à poursuivre et amplifier leurs réformes pour la reprise de l'acquis communautaire ainsi qu'à développer la coopération interrégionale.
- Le sommet UE/Russie a confirmé le soutien de l'Union européenne aux réformes économiques et au renforcement de l'État de droit dans ce pays. Il a permis d'élargir le dialogue aux questions de sécurité et de défense, d'engager des discussions dans le domaine énergétique et de poursuivre la coopération dans la lutte contre la criminalité organisée.
- La conférence euro-méditerranéenne de Marseille a montré, en dépit de la crise au Proche-Orient, combien tous les participants étaient attachés au processus de Barcelone, souhaitant sa relance cinq ans après sa mise en route (cf. chapitre 2).
- Le troisième sommet Europe-Asie, à Séoul, a été l'occasion pour l'UE d'appuyer les efforts pour la paix et la stabilité dans la zone, en particulier avec le soutien au processus de réconciliation inter-coréen.
- En marge de l'Assemblée générale des Nations Unies, la rencontre entre le Secrétaire général des Nations Unies et la Troïka a marqué la volonté de développer la coopération entre l'ONU et l'Union européenne. Au second semestre 2000, la Présidence française a ainsi valorisé le rôle de l'Union européenne au sein des Nations Unies, à travers notamment l'intervention de M. Solana devant le Conseil de sécurité.

## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

### Affirmer le rôle de la France dans les instances multilatérales

- [Affirmer la présence de la France dans les enceintes multilatérales de régulation](#)
- [A l'écoute des acteurs français de la globalisation](#)
- [Contribuer à la stabilité financière internationale](#)
- [Préserver notre environnement global](#)
- [La lutte contre le crime organisé](#)

### Affirmer la présence de la France dans les enceintes multilatérales de régulation

La France participe activement aux **instances de coordination des pays industrialisés**.



À l'origine de la création du **Groupe des Sept**\* au sommet de Rambouillet en 1975, elle conçoit le G7/G8 non comme un directoire politique, mais comme une instance de concertation sur les problèmes économiques et financiers, et de plus en plus, sur la régulation de la mondialisation. Le ministère des Affaires étrangères participe directement à la préparation des sommets des chefs d'État et de gouvernement du G7/G8 et coordonne la participation française au sein des groupes spécialisés relevant de cette instance.

Au sommet d'Okinawa en 2000, le G7/G8 a donné, comme notre pays l'avait souhaité, de nouvelles impulsions dans le domaine de l'aide au développement : accélération des remises de dette en faveur des pays pauvres très endettés et renforcement de programmes d'aide bilatéraux et multilatéraux. Des engagements ont été pris en matière de lutte contre la criminalité, la corruption et le terrorisme. La France a fait valoir qu'il fallait appliquer au domaine des biotechnologies le principe de précaution et lutter concrètement contre l'effet de serre.

La France est l'état du siège de **l'Organisation de coopération et de développement économique**. L'OCDE regroupe aujourd'hui trente États qui assurent les deux tiers de la production mondiale de biens et services. Son rôle est de promouvoir la croissance. La France met l'accent dans cette enceinte sur la maîtrise de la mondialisation et sur les aspects sociaux du développement (santé, environnement, lutte contre la pauvreté). Elle appuie l'engagement de l'OCDE dans les Balkans dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est.

- **Aux Nations Unies**, la France agit au sein du **Conseil de sécurité** avec le souci de conforter le rôle de l'ONU dans le règlement des crises, et de faire prévaloir une approche équitable, respectueuse de la légalité internationale et des droits de l'Homme.



Elle a préconisé en 2000 une utilisation des sanctions qui prenne mieux en compte le sort des populations et qui soit davantage ciblée sur les gouvernements en cause. Elle s'est efforcée en Irak d'apporter des améliorations au programme humanitaire pour limiter les souffrances de la population, atteinte par l'embargo, et a contribué à la mise en oeuvre de la nouvelle Commission de contrôle des armements (CCVINU) par l'envoi d'experts et l'organisation d'un programme de formation.

**La France a été très active en matière de coopération internationale pour le développement économique et social.**

Cette activité a été marquée par la tenue de l'Assemblée du Millénaire aux Nations Unies - qui a fixé à la communauté internationale des orientations pour les décennies à venir - et par la préparation des prochaines grandes échéances internationales : 3e conférence pour les pays les moins avancés (PMA), sommet mondial de l'alimentation, conférences sur la lutte contre le sida et sur le financement du développement.

\*composé des 7 pays les plus industrialisés (Allemagne, Canada, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Uni), le Groupe des Sept s'est élargi ultérieurement à la Russie.

## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

### Affirmer le rôle de la France dans les instances multilatérales

- [Affirmer la présence de la France dans les enceintes multilatérales de régulation](#)
- [A l'écoute des acteurs français de la globalisation](#)
- [Contribuer à la stabilité financière internationale](#)
- [Préserver notre environnement global](#)
- [La lutte contre le crime organisé](#)

### A l'écoute des acteurs français de la globalisation



La France compte une dizaine de groupes de taille mondiale qui sont considérés comme leaders dans leur domaine d'activité. Une cinquantaine de **grandes entreprises**, qui réalisent une large part de leur chiffre d'affaires à l'étranger et notamment hors de l'Union européenne, figurent parmi les leaders européens de leur secteur. Ces groupes, dont l'assise est française, sont de plus en plus amenés à s'internationaliser en concluant des accords de fusions ou en procédant à des rapprochements avec des groupes

europeens, américains ou japonais. Ils sont donc directement concernés par les formes que prend la mondialisation et les efforts tendant à l'encadrer. Les organisations multilatérales comme l'ONU ou l'OCDE, elles-mêmes sensibles aux préoccupations des organisations non gouvernementales (ONG) touchant les conséquences de la mondialisation, s'attachent à définir des normes, qui concernent de plus en plus directement les entreprises. Le ministère des Affaires étrangères est vigilant à ce que, dans ce contexte nouveau, un dialogue approfondi soit conduit entre les pouvoirs publics et les entreprises.

Au cours de l'année 2000, le ministère des Affaires étrangères s'est efforcé d'améliorer encore les relations de travail entre l'État, les **ONG** et les secrétariats des organisations internationales, dans le respect des rôles de chacun.

À titre d'exemple, le soutien du ministère a permis la préparation et la tenue du forum civil euro-méditerranéen, dans le cadre de la conférence euro-méditerranéenne qui s'est déroulée en novembre 2000 à Marseille.

## PRIORITÉS DE LA DGCID\* EN MATIÈRE DE COOPÉRATION AVEC LES ACTEURS NON GOUVERNEMENTAUX EN 2000

- le développement de nos cofinancements dans les parties nouvelles de la Zone de solidarité prioritaire : Cuba, Maghreb et Vietnam,
- l'extension des cofinancements en matière de coopération décentralisée vers les pays candidats à l'entrée dans l'Union européenne,
- le soutien au secteur non gouvernemental - Cités Unies France, Coordination Sud - pour recourir plus facilement aux financements multilatéraux.

\* Direction générale de la coopération internationale et du développement



## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

### Affirmer le rôle de la France dans les instances multilatérales

- [Affirmer la présence de la France dans les enceintes multilatérales de régulation](#)
- [A l'écoute des acteurs français de la globalisation](#)
- [Contribuer à la stabilité financière internationale](#)
- [Préserver notre environnement global](#)
- [La lutte contre le crime organisé](#)

### Contribuer à la stabilité financière internationale

La France, État fondateur et quatrième actionnaire du **Fonds monétaire international** (FMI) et de la **Banque mondiale**, y joue un rôle actif en association avec ses partenaires européens.

Les relations avec le Fonds et la Banque sont pilotées par la direction du trésor au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, mais le ministère des Affaires étrangères intervient dans la définition de la politique générale à l'égard de ces institutions, dans le contexte de la réforme du système monétaire international née des crises financières des années 1990. Cette réforme constitue un des thèmes majeurs de discussion au sein du G 7.

La France est hostile à une redéfinition trop restrictive des conditions d'intervention du FMI et souhaite le maintien de son rôle dans le financement du développement, tandis que la Banque mondiale a vocation à se consacrer aux réformes structurelles, à la qualité de la dépense publique, à la protection sociale. Le ministère des Affaires étrangères a renforcé sa concertation avec la direction du trésor et l'administrateur français auprès du Fonds et de la Banque. Il est consulté sur l'opportunité politique de certaines interventions des deux institutions.

Notre pays concourt aux efforts visant à améliorer la transparence des institutions financières, à lutter contre la délinquance financière et à consolider la stabilité du système financier international. Cette stabilité est une des conditions pour assurer un développement économique durable.

Le déplacement rapide des capitaux d'une place financière à l'autre peut nuire à l'économie d'un pays s'il s'effectue à l'instigation de la criminalité organisée. Le blanchiment de l'argent issu de trafics illicites, notamment de stupéfiants, représente une menace pour les États du fait du montant, souvent considérable, des capitaux en jeu et de leur volatilité. La réticence de certains pays à coopérer aux enquêtes internationales neutralise les efforts des États qui se sont engagés à combattre le blanchiment d'argent. Le Groupe d'action financière (GAFI) s'efforce d'inciter les pays les moins coopératifs à se mettre en conformité avec les normes antiblanchiment. La France participe à cette initiative et s'emploie à maintenir un dialogue constructif avec tous les États concernés.

## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

### Affirmer le rôle de la France dans les instances multilatérales

- [Affirmer la présence de la France dans les enceintes multilatérales de régulation](#)
- [A l'écoute des acteurs français de la globalisation](#)
- [Contribuer à la stabilité financière internationale](#)
- [Préserver notre environnement global](#)
- [La lutte contre le crime organisé](#)

### Préserver notre environnement global



Le ministère des Affaires étrangères assure ou coordonne la participation de la France aux négociations internationales sur la protection de l'environnement. Il a marqué son intérêt pour ce domaine en créant un poste spécifique "d'ambassadeur pour l'environnement" et en mettant sur pied au sein des ambassades un réseau de "correspondants environnement".

- La France s'attache à faire aboutir les négociations sur la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto de 1997, qui vise à donner un contenu concret à la convention sur les changements climatiques en définissant des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Elle a été particulièrement active en 2000 en ce qui concerne la défense de la biodiversité, en travaillant au sein d'un comité international réuni à Montpellier à la mise en application du Protocole sur la biosécurité .
- À la suite de la catastrophe de l'Erika, elle a mené une action soutenue en vue de renforcer la sécurité maritime et d'améliorer l'indemnisation des victimes.
- Elle a contribué à la protection des eaux fluviales en Europe, en préparant la conférence de Strasbourg qui a adopté en janvier 2001 un plan pour le développement durable du Rhin.

Dans les enceintes des Nations Unies, le ministère des Affaires étrangères a exprimé les

positions européennes, au titre de la Présidence française de l'Union :

- La France a joué un rôle pilote dans la définition d'une position européenne sur un renforcement de la gouvernance mondiale en matière d'environnement autour du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Cette approche a été entérinée lors du Conseil européen de Nice.
- Dans le cadre du même programme, elle a contribué activement à la conclusion des négociations, en décembre 2000, d'un instrument juridique international sur les polluants organiques.
- Le thème des forêts a été débattu au sein de la Commission du développement durable. Les discussions ont débouché sur la mise sur pied d'un Forum des Nations Unies sur les forêts qui tiendra sa première réunion en juin 2001 à New York.
- Le processus préparatoire du sommet "Rio + 10" (10 années après la conférence de Rio sur l'environnement), prévu à Johannesburg en septembre 2002, a été lancé au niveau ministériel en juillet 2000. Il devrait permettre de mesurer l'impact de la conférence de Rio sur l'environnement et d'approfondir la réflexion sur la gouvernance mondiale en matière d'environnement.

## LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

La Direction des affaires juridiques veille à la cohérence de l'action extérieure de la France avec le droit international, le droit européen et le droit interne. Elle a pour mission de :

### • **fournir des avis juridiques**

Elle conseille le ministre, les directions et services de l'administration centrale, les missions diplomatiques et les postes consulaires sur toutes les questions juridiques liées à leurs activités. Elle répond aussi aux demandes de consultation des autres ministères.

Elle consacre une part importante de son activité de conseil à l'élaboration et l'interprétation des traités internationaux, et joue par exemple un rôle actif dans le suivi des négociations d'instruments bilatéraux ou multilatéraux de lutte contre la criminalité transnationale organisée ou le terrorisme.

### • **représenter la France devant les tribunaux internationaux**

Elle représente l'État devant les instances internationales à caractère arbitral ou juridictionnel, notamment les juridictions communautaires, la Cour européenne des droits de l'homme ou la Cour internationale de justice. Cette mission se traduit par une activité contentieuse importante (150 affaires environ en 2000 devant le Tribunal de première instance et la Cour de justice des Communautés européennes, 1033 requêtes devant la Cour européenne des droits de l'homme). Elle est aussi chargée de suivre l'activité des deux tribunaux pénaux internationaux pour la Yougoslavie et le Rwanda.

### • **conduire la négociation sur des dossiers à dominante juridique**

Elle représente notamment la France aux négociations sur le droit de la mer et aux réunions des Parties au Traité sur l'Antarctique. Elle conduit celles relatives à la Cour pénale internationale.

### **suivre les procédures de signature et ratification des traités et accords**

Elle veille à l'établissement des pouvoirs de signature (238 en 2000), à la mise en place des procédures d'autorisation parlementaire (37 projets de loi d'habilitation adoptés par l'Assemblée nationale et 41 par le Sénat en 2000), au dépôt des instruments d'approbation ou de ratification, à la publication au journal officiel (113 décrets publiés en 2000) et à l'enregistrement au secrétariat des Nations Unies.





## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

### Affirmer le rôle de la France dans les instances multilatérales

- [Affirmer la présence de la France dans les enceintes multilatérales de régulation](#)
- [A l'écoute des acteurs français de la globalisation](#)
- [Contribuer à la stabilité financière internationale](#)
- [Préserver notre environnement global](#)
- [La lutte contre le crime organisé](#)

### La lutte contre le crime organisé

En quelques années, le phénomène de la criminalité organisée a été radicalement modifié par la mondialisation.

Celle-ci renforce la difficulté à combattre le crime organisé en permettant aux réseaux criminels de "délocaliser" les étapes du crime. Les organisations criminelles internationales savent tirer parti des différences de législation entre États. Une approche concertée est apparue nécessaire et plusieurs enceintes se sont saisies du problème :

#### L'Union européenne

Un groupe d'experts a été constitué pour examiner les moyens de renforcer la lutte contre la criminalité organisée au niveau européen, et développer en particulier la coopération entre les autorités de police, de justice et des douanes. Eurojust - instrument de coopération judiciaire qui constitue le pendant d'Europol - a été mis en place début 2001.

#### L'ONU



124 pays ont signé à Palerme le 12 décembre 2000 une convention contre la criminalité transnationale organisée. La France a signé cette convention le premier jour d'ouverture de la conférence de signature.

Cette convention, qui a été complétée par trois protocoles additionnels sur le trafic de migrants, la traite des êtres humains et le trafic d'armes à feu, est le premier instrument global de lutte contre le crime organisé.

#### Les pays du G8

Le sommet de Lyon a adopté en 1996 quarante recommandations relatives à la lutte contre la criminalité transnationale organisée. Les nouvelles façons d'opérer des organisations criminelles sont au cœur des travaux du groupe d'experts chargés de la mise en œuvre de ces recommandations.

## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

Renforcer la présence de la France dans le monde

- [Une action diversifiée au service de la paix en Afrique du nord et au Moyen Orient](#)
- [Fidélité à nos partenaires en Afrique et ouverture au reste du continent](#)
- [Souci d'insertion régionale et volonté de partenariat en Amérique](#)
- [Une action déterminée de l'Europe en Asie](#)
- [Appuyer notre action économique à l'étranger](#)
- [Le ministère des Affaires étrangères, présent sur tous les fronts humanitaires](#)
- [Contribuer à la promotion de la démocratie et à la symphonie des cultures : la francophonie](#)

Une action diversifiée au service de la paix en Afrique du nord et au Moyen Orient



Avec la région d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient - qui a été marquée en 2000 par les soubresauts du processus de paix au Proche-Orient, par la relève de plusieurs dirigeants et par les suites de la crise du Golfe - le dialogue politique a été dense.

Le nouveau roi du Maroc, Mohammed VI, et le Président Bouteflika se sont succédés à Paris en visite d'État. Les relations ont été relancées avec l'Algérie de façon affirmée.

Les contacts ont été fréquents avec les protagonistes du processus de paix, Israéliens et Palestiniens en particulier. Le dialogue est demeuré étroit avec les pays de la péninsule arabique (visites des émirs du Qatar et de Bahreïn et du président du Yémen).

**La France a travaillé avec détermination au renforcement de la stabilité** dans la région. Son engagement en faveur du processus de paix au Proche-Orient en est l'illustration, comme le sont ses efforts pour garantir la sécurité régionale dans le Golfe. L'élaboration d'une Charte de paix et de stabilité en Méditerranée, engagée à son initiative, relève de la même approche.



**La diplomatie française a soutenu les efforts de nos opérateurs économiques** en direction d'une zone d'importance stratégique. Les échanges commerciaux se situent à environ 30 milliards de francs par pays avec le Maghreb. Ils sont significatifs au Proche-Orient, notamment avec Israël et avec la Syrie, dont la France est le premier partenaire commercial, comme avec le Liban, où nos investisseurs occupent la première place. Pendant la deuxième moitié de l'année, plus de 10 milliards de francs de contrats civils ont été conclus dans les pays du Golfe dont les Émirats Arabes Unis, premier marché de la France dans la région.

L'admission des trois pays du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie), partenaires majeurs de notre coopération, dans la Zone de solidarité prioritaire, et celle du Liban et des Territoires palestiniens, attestent de l'importance que nous attachons au **partenariat euro-méditerranéen**. Au cours de l'année 2000, des projets d'envergure ont été lancés comme l'université française d'Égypte, et un ambitieux exercice de rénovation de notre coopération culturelle bilatérale a été engagé avec le Maroc. En Algérie, la réouverture du centre culturel d'Alger en début d'année a constitué un signal politique fort de la relance de nos relations.

## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

Renforcer la présence de la France dans le monde

- [Une action diversifiée au service de la paix en Afrique du nord et au Moyen Orient](#)
- [Fidélité à nos partenaires en Afrique et ouverture au reste du continent](#)
- [Souci d'insertion régionale et volonté de partenariat en Amérique](#)
- [Une action déterminée de l'Europe en Asie](#)
- [Appuyer notre action économique à l'étranger](#)
- [Le ministère des Affaires étrangères, présent sur tous les fronts humanitaires](#)
- [Contribuer à la promotion de la démocratie et à la symphonie des cultures : la francophonie](#)

Fidélité à nos partenaires en Afrique et ouverture au reste du continent

L'année 2000 a été marquée par un chassé-croisé de visites avec les 48 États de l'Afrique Subsaharienne, dans le but notamment de rechercher une solution aux conflits qui déchirent le continent.



On relèvera plus particulièrement les visites officielles en France des présidents du Niger, du Nigéria, de Sao Tome et Principe et du Mali, ainsi que la présence du chef de l'État du Burundi à l'occasion de la Conférence des donateurs à ce pays, réunie à Paris les 11 et 12 décembre. Le président de la République a participé au premier sommet eurafricain du Caire, les 3 et 4 avril. Les déplacements des membres du gouvernement français en Afrique ont été fréquents. Le ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie s'est rendu à seize reprises en 2000 sur le continent africain.

Mettant à profit sa Présidence de l'Union européenne au second semestre, la France a mis l'accent sur la **promotion de l'intégration régionale** en prenant l'initiative de la première réunion ministérielle UE/Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) le 16 octobre au Nigéria, et en co-présidant la quatrième réunion ministérielle UE/Communauté des États de l'Afrique australe (SADC) les 29 et 30 novembre au Botswana.

**L'Afrique subsaharienne reste prioritaire pour notre aide publique au développement (APD).** Elle représente 41 pays sur 55 au sein de la Zone de solidarité prioritaire. Notre aide bilatérale s'est élevée dans cette région à près de 9 milliards de francs en 1999. Elle fait de la France **le premier contributeur bilatéral au développement de l'Afrique**.

Notre pays a obtenu en 2000 que le nouvel accord de coopération entre l'UE et les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, signé au Bénin, reconduise l'APD européenne au

continent africain : il prend à sa charge 24,3% du Fonds européen de développement - soit environ 25 milliards de francs pour la période 2000-2007. Il a par ailleurs annoncé lors du sommet du Caire qu'il porterait au Club de Paris à 100% son taux d'annulation des créances commerciales pour les pays pauvres très endettés au Club de Paris.

Soutenu par la présence de **près de 150.000 Français sur le continent africain**, notre commerce extérieur s'est sensiblement accru en 2000, nos exportations passant de 40,75 milliards de francs en 1999 à 54,55 (2,6% de nos exportations dans le monde), et nos importations, de 27,84 milliards à 36,89 (1,71% du total de nos importations).



## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

Renforcer la présence de la France dans le monde

- [Une action diversifiée au service de la paix en Afrique du nord et au Moyen Orient](#)
- [Fidélité à nos partenaires en Afrique et ouverture au reste du continent](#)
- [Souci d'insertion régionale et volonté de partenariat en Amérique](#)
- [Une action déterminée de l'Europe en Asie](#)
- [Appuyer notre action économique à l'étranger](#)
- [Le ministère des Affaires étrangères, présent sur tous les fronts humanitaires](#)
- [Contribuer à la promotion de la démocratie et à la symphonie des cultures : la francophonie](#)

Souci d'insertion régionale et volonté de partenariat en Amérique

Le ministère des Affaires étrangères s'est attaché en 2000 à trois priorités :

Renforcer nos positions aux États-Unis et au Canada.



Les États-Unis et le Canada sont des partenaires majeurs de notre pays dans tous les domaines de la vie internationale.

Les États-Unis occupent une place essentielle et à part dans nos relations. Ils représentent un volume d'activités qui couvrent tous les secteurs de la société française. La France a poursuivi en 2000 le dialogue constant et constructif qu'elle entretient avec ce pays. Elle coopère avec lui sur tous les grands sujets du moment, et notamment dans les Balkans, au Proche-Orient, et plus qu'auparavant en Afrique ou en Amérique latine.

Avec le Canada, les échanges commerciaux et culturels sont demeurés de grande intensité, tandis qu'au Québec le flux des échanges d'étudiants et de touristes a été particulièrement nourri.

Mieux insérer nos départements d'Amérique, Guyane, Guadeloupe et Martinique, dans les Caraïbes.

La France joue un rôle actif au sein de l'Association des États de la Caraïbe dont elle est membre associé. Une coopération transfrontalière a été développée avec le Brésil qui partage - en Guyane - la plus longue frontière terrestre avec notre pays.

La réunion intervenue en mars 2000 entre le président de la République et les chefs de gouvernement des pays membres du Cariforum, qui regroupent la plupart des Petites Antilles, a été la première manifestation rassemblant la France et ses voisins de la mer des Caraïbes. Elle a marqué une étape importante dans l'établissement d'une nouvelle forme de relations entre nos

départements d'Outre-Mer et leurs partenaires antillais.

**Consolider notre partenariat avec le Brésil, première puissance latino-américaine, et avec le Marché commun d'Amérique du Sud.**



L'accompagnement des entreprises françaises est un volet important de l'action du ministère en Amérique. En 2000, le forum organisé à Rio de Janeiro en juin avec le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) et les conseillers du commerce extérieur, en présence de nos ambassadeurs en Amérique du Sud, en a été la principale illustration.

La France s'est aussi impliquée, à la demande du gouvernement colombien et de son opposition armée, dans la recherche d'une sortie du conflit qui ensanglante la Colombie depuis des décennies. Elle a assuré, à partir d'octobre, la coordination du groupe de pays qui ont accepté de chercher à faciliter les négociations entre le gouvernement de Bogota et l'un des principaux mouvements de guérilla.

En 2000, les crédits de coopération ont été de 44 millions de francs pour l'ensemble États-Unis/Canada (dont le tiers pour le Québec), de 83 millions pour l'ensemble Mexique/Amérique centrale/Caraïbe (dont plus de 19 pour le Mexique) et de 95 millions pour l'Amérique du Sud (dont 73 pour nos principaux partenaires : Argentine, Brésil, Chili, Colombie et Venezuela).



## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

### Renforcer la présence de la France dans le monde

- [Une action diversifiée au service de la paix en Afrique du nord et au Moyen-Orient](#)
- [Fidélité à nos partenaires en Afrique et ouverture au reste du continent](#)
- [Souci d'insertion régionale et volonté de partenariat en Amérique](#)
- [Une action déterminée de l'Europe en Asie](#)
- [Appuyer notre action économique à l'étranger](#)
- [Le ministère des Affaires étrangères, présent sur tous les fronts humanitaires](#)
- [Contribuer à la promotion de la démocratie et à la symphonie des cultures : la francophonie](#)

### Une action déterminée de l'Europe en Asie

Au cours de l'année 2000, le dialogue politique s'est accompagné, au second semestre, d'un grand nombre de démarches au titre de la présidence de l'Union européenne.



Trois sommets ont dominé l'année : le **sommet Union européenne/Japon** le 19 juillet, à Tokyo, marqué par le lancement d'un Plan d'action pour la décennie, ainsi que le **dialogue Europe-Asie (ASEM)**, les 20 et 21 octobre à Séoul, et le **Sommet Union européenne/République populaire de Chine**, les 23 et 24 octobre à Pékin, qui ont fait progresser la question des droits de l'Homme. En décembre, la réunion ministérielle UE-ASEAN au Laos a débouché sur une nouvelle mission de la Troïka\* en

Birmanie (janvier 2001). La France a, pour sa part, dirigé deux missions de la Troïka, l'une au Pakistan, où le sujet de l'Afghanistan a été largement évoqué, et l'autre en Corée du Nord, avec laquelle les conditions d'une reconnaissance diplomatique n'apparaissent pas encore réunies. Au niveau bilatéral, le président de la République s'est rendu en Corée et en Chine en octobre, en marge des sommets européens. En sens inverse, la France a accueilli successivement le Premier ministre de Malaisie, le président de la République d'Indonésie, à deux reprises, le président de la République de l'Inde et le Secrétaire général du Parti communiste vietnamien.

**Notre action humanitaire s'est poursuivie** en 2000, tout particulièrement en Afghanistan : la France a veillé à ce que le renforcement des sanctions votées par les Nations Unies à l'encontre des Taleban ne nuisent pas à nos ONG qui assurent notamment un contrôle sanitaire sur place des femmes et des enfants.

### **Sur le plan économique, la part de l'Asie dans nos échanges continue de croître**

régulièrement : nos importations sont passées de 114,7 milliards de francs en 1990 à 273,7 en 2000, tandis que nos exportations passaient dans le même temps de 78,4 à 158,9 milliards. Ces

totaux font apparaître un déficit chronique qui a atteint 114,8 milliards l'an passé et qui est imputable principalement à la Chine, premier de nos partenaires asiatiques, et au Japon. Derrière, la Corée se hisse au 3e rang de nos partenaires, devant Taïwan et Singapour.

Dans le domaine de la coopération, l'enveloppe 2000 (438,5 MF) était en progression de 11,2% par rapport à 1999. La programmation pour 2001 prévoit une augmentation de plus de 15%.

\*la Troïka est composée de la Présidence de l'UE, de la Présidence suivante, de la Commission européenne et du Secrétaire général du Conseil européen, qui est aussi le Haut Représentant pour la PESC.

## Menu de navigation

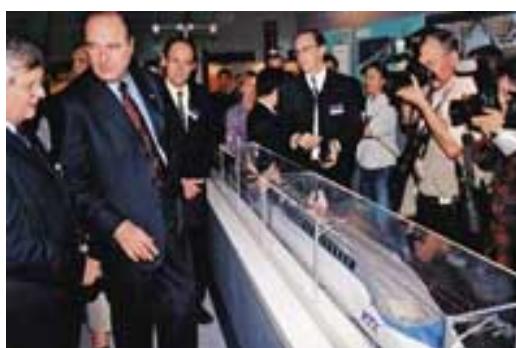
dans le dossier (sans script)

### Renforcer la présence de la France dans le monde

- [Une action diversifiée au service de la paix en Afrique du nord et au Moyen Orient](#)
- [Fidélité à nos partenaires en Afrique et ouverture au reste du continent](#)
- [Souci d'insertion régionale et volonté de partenariat en Amérique](#)
- [Une action déterminée de l'Europe en Asie](#)
- [Appuyer notre action économique à l'étranger](#)
- [Le ministère des Affaires étrangères, présent sur tous les fronts humanitaires](#)
- [Contribuer à la promotion de la démocratie et à la symphonie des cultures : la francophonie](#)

### Appuyer notre action économique à l'étranger

Le ministère des Affaires étrangères négocie les accords économiques bilatéraux en liaison avec le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Il négocie notamment les accords de protection des investissements qui visent à prémunir les investisseurs contre les risques non économiques tels que les conflits. Dix accords de ce type sont entrés en vigueur en 2000, qui s'ajoutent aux 67 déjà existants. Son action s'exerce aussi par des garanties ou des financements publics décidés lors de comités interministériels auxquels il participe, comme la commission des garanties de la COFACE.



Il est en **relation permanente avec les entreprises**. Le ministère à Paris communique avec leurs sièges, les ambassades et consulats, avec leurs représentations locales à l'étranger, qu'elles appuient dans leurs efforts d'implantation et de développement. Une "Mission entreprises" a été créée au sein de la Direction des affaires économiques et financières afin de faciliter les contacts et la réflexion sur des thèmes intéressant les opérateurs comme le suivi des crises, le rôle de l'éthique dans les relations

économiques internationales, les conséquences de la nouvelle économie ou la préparation de la France au processus de globalisation.

Dans le secteur de l'**énergie**, la France s'attache à promouvoir une utilisation sûre du nucléaire. Premier contributeur du Fonds de sûreté nucléaire, elle participe activement au Groupe de travail sur la sécurité nucléaire institué dans le cadre du G7. Elle participe aussi au programme d'action pour la sûreté nucléaire en Europe de l'Est, qui a permis d'améliorer la sûreté des centrales nucléaires de type "soviétique" et de diminuer les risques qu'elles faisaient peser sur l'environnement.



**L'espace** est un domaine d'excellence de la haute technologie française. Notre pays apporte la plus importante contribution à l'Agence spatiale européenne (ASE). Le site principal d'activité de l'Agence est situé sur le territoire français, à Kourou en Guyane. En 2000, les fusées Ariane 4 et 5 y ont été lancées avec succès.

Une réflexion commune a été engagée avec l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, le Royaume-Uni et la Suède en vue d'harmoniser le fonctionnement de **l'industrie européenne de défense**. Un accord cadre a été signé le 27 juillet 2000 et devrait être ratifié à la fin de cette année. Son entrée en vigueur sera une étape significative de la coopération européenne.

La France participe activement à la concertation européenne sur **le contrôle des exportations d'armements**. Elle est à l'origine, avec le Royaume-Uni, de l'adoption du Code de conduite européen sur les exportations d'armements . Le rapport sur la mise en oeuvre de ce Code, élaboré pendant la Présidence française et publié en décembre 2000, fait état de progrès sensibles en ce domaine.



## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

### Renforcer la présence de la France dans le monde

- [Une action diversifiée au service de la paix en Afrique du nord et au Moyen Orient](#)
- [Fidélité à nos partenaires en Afrique et ouverture au reste du continent](#)
- [Souci d'insertion régionale et volonté de partenariat en Amérique](#)
- [Une action déterminée de l'Europe en Asie](#)
- [Appuyer notre action économique à l'étranger](#)
- [Le ministère des Affaires étrangères, présent sur tous les fronts humanitaires](#)
- [Contribuer à la promotion de la démocratie et à la symphonie des cultures : la francophonie](#)

Le ministère des Affaires étrangères, présent sur tous les fronts humanitaires

**Le Service de l'action humanitaire** du ministère a défini et mis en oeuvre, avec la Cellule d'urgence et de veille, la politique du gouvernement en matière d'action humanitaire au profit des populations civiles étrangères en situation de détresse. Il a coordonné à cette fin l'action des administrations de l'État, des collectivités territoriales et des personnes morales de droit privé, telles que les associations humanitaires.

La vocation de ce service est d'intervenir dans l'urgence, que ce soit à la suite d'une catastrophe naturelle ou du fait d'un conflit. Il dispose d'un budget de 60 millions de francs.

L'action humanitaire française s'inscrit de plus en plus dans une perspective européenne, notamment par des actions communes avec le Service d'action humanitaire allemand, ou par le biais de l'Office d'aide humanitaire de l'Union européenne, dont la capacité financière est de 400 à 500 millions d'euros et auquel la France contribue à hauteur de 17,5 %.

Quelques exemples d'intervention du Service d'action humanitaire en 2000

en Afrique :

- contribution au Programme alimentaire mondial pour les réfugiés de Sierra Leone en Guinée et affrètement d'un avion chargé de 40 tonnes de frêt,
- envoi de deux avions pour secourir les victimes de la famine en Éthiopie et les réfugiés en Érythrée,
- subventions aux ONG : Médecins du monde, Handicap international, Action contre la faim et Douleurs sans frontières lors des inondations au Mozambique,

en Asie :

- appui au Comité international de la Croix-Rouge et Action contre la faim en faveur des victimes du conflit, de la sécheresse et du froid en Afghanistan,
- délégation de crédits à notre ambassade en Chine pour financer un internat au Tibet, via

l'ONG Asia, et à notre ambassade au Vietnam pour acheter, à l'occasion d'inondations, des barques et des produits de première nécessité,

en Europe :

- octroi d'une aide de 15 millions de francs à cinq ONG françaises intervenant auprès de municipalités serbes, et attribution de 20 millions de francs à la Mission des Nations Unies au Kosovo pour les programmes de retour des minorités et l'opération "Toits pour le Kosovo",
- subventions en Tchétchénie à Medecins du monde et à Action contre la faim.

## LE PROTOCOLE

Organisé dès le XVI<sup>e</sup> siècle pour régler les préséances et le cérémonial, le Protocole s'est adapté à la modernité. Le Service du Protocole du ministère des Affaires étrangères gère chaque année plus d'une centaine d'événements internationaux. Il organise les déplacements du Président de la République et du Premier ministre et s'occupe du protocole du ministre des Affaires étrangères et de ses deux ministres délégués. Il gère également les visites sur notre territoire des hauts responsables étrangers .

En 2000, il a préparé 19 déplacements pour le Président de la République, depuis les visites d'État en pays étranger jusqu'aux Conseils européens et sommets multilatéraux , et 6 pour le Premier ministre.

En sens inverse, il a mis sur pied les visites en France de 35 Chefs d'État, 21 chefs de gouvernement et 13 personnalités de rang ministériel.

Il comprend aussi deux sous-directions qui veillent à l'application des priviléges et immunités diplomatiques et consulaires, et en particulier à celle des facilités accordées aux 35000 diplomates et non diplomates employés par les représentations diplomatiques étrangères en France et par les organisations internationales.

Le Protocole édite pour les diplomates un livret d'information "En poste en France", disponible sur le site Internet du ministère. Il diffuse chaque année la Liste diplomatique et consulaire. À compter de juillet 2001, de nouveaux titres de séjour sécurisés seront délivrés à ces 35 000 agents.





## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

### Renforcer la présence de la France dans le monde

- [Une action diversifiée au service de la paix en Afrique du nord et au Moyen-Orient](#)
- [Fidélité à nos partenaires en Afrique et ouverture au reste du continent](#)
- [Souci d'insertion régionale et volonté de partenariat en Amérique](#)
- [Une action déterminée de l'Europe en Asie](#)
- [Appuyer notre action économique à l'étranger](#)
- [Le ministère des Affaires étrangères, présent sur tous les fronts humanitaires](#)
- [Contribuer à la promotion de la démocratie et à la symphonie des cultures : la francophonie](#)

### Contribuer à la promotion de la démocratie et à la symphonie des cultures : la francophonie



La France soutient le développement de la Francophonie politique. Elle s'est mobilisée, en novembre 2000, pour assurer la réussite du symposium de Bamako sur les pratiques de la démocratie et des droits de l'Homme dans l'espace francophone. Cette rencontre a permis de dresser le bilan de dix années de transitions démocratiques. Une Déclaration adoptée à cette occasion prévoit des mesures graduées à l'encontre des pays où seraient constatées une interruption de la démocratie ou des violations massives de droits de l'Homme.

La France appuie les missions de médiation de l'Organisation internationale de la Francophonie, qui peuvent favoriser la recherche de solutions comme celle menée aux Comores, ou celle en faveur de la ratification de la convention d'Ottawa sur les mines anti-personnel.

La France appuie résolument la promotion de la diversité linguistique et culturelle. Elle souhaite que la mondialisation ne devienne pas une source d'aggravation des inégalités et de négation des identités, mais un facteur de développement et de dialogue des cultures. Elle estime que les biens culturels ne sont pas réductibles à leur seule dimension économique ou marchande et que les États ont le droit de déterminer leurs politiques culturelles. Ce thème sera au centre du prochain sommet de la Francophonie, en octobre 2001 à Beyrouth, qui sera consacré au dialogue entre les cultures.



NOUVEAUTES  
A PROPOS  
RECHERCHE  
NOUS ECRIRE

# Rapport d'activité 2000

FRANCE - DIPLOMATIE

## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

Assurer le rayonnement culturel de la France et de la Francophonie

- [Présentation](#)
- [La coopération culturelle](#)
- [Les centres culturels et alliances françaises](#)
- [Les écoles et lycées français à l'étranger](#)
- [La coopération universitaire, scientifique et de recherche](#)
- [La présence audiovisuelle française](#)

### Présentation

"Notre monde global est le lieu d'une impitoyable lutte d'influences mondiales, notamment culturelles. Il nous faut susciter une curiosité, une demande. Le grand bouillonnement culturel mondial peut se faire sans nous, mais il peut aussi se faire avec nous si nous savons être compétitifs et inventifs."\*



Le ministère des Affaires étrangères participe à l'expansion de la langue et de la culture françaises en favorisant toutes les formes d'expression culturelle et de créativité. Il inscrit son action sous le thème de la diversité culturelle et favorise cette diversité. Il apporte un soutien actif au réseau des centres culturels et alliances françaises et à celui des établissements d'enseignement français à l'étranger. Il s'efforce de promouvoir la recherche et les enseignements supérieurs français et encourage la présence française dans

l'audiovisuel.

\* entretien du ministre des Affaires étrangères avec le mensuel "Beaux Arts magazine"

## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

Assurer le rayonnement culturel de la France et de la Francophonie

- [Présentation](#)
- [La coopération culturelle](#)
- [Les centres culturels et alliances françaises](#)
- [Les écoles et lycées français à l'étranger](#)
- [La coopération universitaire, scientifique et de recherche](#)
- [La présence audiovisuelle française](#)

### La coopération culturelle

Le ministère des Affaires étrangères favorise, soutient, coordonne toutes les formes, publiques ou privées, politiques, économiques, culturelles ou autres **d'influence** française à l'étranger. Cette action est exercée, dans le domaine culturel, par la Direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCIID).

Il s'est fixé cinq objectifs pour promouvoir **la langue française dans le monde** et accompagner son développement au sein de la communauté francophone :

- former de nouvelles générations à la pratique courante de notre langue,
- contribuer au désir de s'intéresser à la France et à notre culture,
- valoriser l'image de la langue française vecteur de modernité,
- développer son usage au niveau international,
- encourager le plurilinguisme au titre de la diversité culturelle.

L'année 2000 a été marquée à Paris par la tenue en juillet du Xe congrès des professeurs de français et à l'étranger, par la reconstitution d'un corps d'enseignants francophones au Kosovo et par le développement du français dans l'état du New Jersey aux États-Unis.



Le ministère a mis à profit la Présidence française de l'Union européenne pour organiser **un large éventail de manifestations culturelles et artistiques**, en particulier dans le domaine de l'architecture, du design et des musiques contemporaines. Il s'est appuyé sur le réseau des services culturels à l'étranger et sur celui des instituts culturels et alliances françaises. Il a fait appel à son opérateur en matière d'échanges artistiques, l'Association française d'action artistique (AFAA) avec qui le ministre a signé en juillet 2000, conjointement avec la ministre de la Culture et de la Communication, une nouvelle convention pour en redéfinir les missions.

Le ministère a contribué en 2000 pour 12,5 millions de francs au **développement de programmes d'aide à la publication**. 675 nouveaux titres ont été traduits et publiés. En Russie,

le programme Pouchkine comporte désormais près de 500 titres, en Chine, le programme Fu Lei, plus de 200. Dans les pays de la Zone de solidarité prioritaire (ZSP) - où se concentre notre effort d'aide au développement - une politique d'aide à l'édition de livres à bas prix a été engagée.

Les programmes d'aide à la publication des auteurs français contemporains ont permis en dix ans la publication par des éditeurs étrangers de près de 5.000 titres dans une quarantaine de langues et une soixantaine de pays.



En 2000, le Fonds d'intervention pour les centres de ressources - qui ont pour mission de mettre en valeur les pôles d'excellence de la France - a contribué à moderniser 130 médiathèques, réparties dans 80 pays, pour 15,7 millions de francs, tandis que 50 professionnels francophones de 40 pays ont bénéficié de formations spécialisées. Ont été spécialement concernés l'Europe centrale et orientale et les pays de la Zone de solidarité prioritaire.

### Jeux olympiques de Sydney

La Charte olympique, qui stipule que le français est la première langue officielle des jeux, a été respectée à Sydney. Un site internet en français a été ouvert, des lexiques français/anglais ont été édités et plusieurs centaines de bénévoles et de traducteurs professionnels ont été mobilisés



## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

### Assurer le rayonnement culturel de la France et de la Francophonie

- [Présentation](#)
- [La coopération culturelle](#)
- [Les centres culturels et alliances françaises](#)
- [Les écoles et lycées français à l'étranger](#)
- [La coopération universitaire, scientifique et de recherche](#)
- [La présence audiovisuelle française](#)

### Les centres culturels et alliances françaises

**Les établissements culturels français** sont les relais de l'action culturelle de la France à l'étranger et les instruments de la politique culturelle des ambassades. Dotés de l'autonomie financière, ils sont, comme tout service français à l'étranger, placés sous l'autorité de l'ambassadeur.



Leur première mission est d'assurer la diffusion de la langue française. Outre les cours de langue dans les pays francophones, ils favorisent l'accès à la culture française dans toutes ses expressions : littéraire et artistique, mais aussi scientifique, technique et économique. Espaces d'échanges et de dialogues, ils permettent de promouvoir la culture des pays d'accueil. Dans la Zone de solidarité prioritaire, ils encouragent les manifestations propres à conforter les identités nationales. Ils offrent un accès à la modernité en formant leur public à l'utilisation des nouveaux modes de communication.

Le réseau des centres et instituts culturels est complété par celui des **alliances françaises**, qui sont des associations de droit local dont l'objectif majeur est d'assurer la promotion de la langue et de la culture françaises. Il en existe 1131 au total dont 204 sont aidées par le ministère des Affaires étrangères. 31% des alliances françaises sont situées en Afrique, 26% en Amérique, 19% en Asie, 18% en Europe et 3% en Océanie.

## LE RÉSEAU CULTUREL EN CHIFFRES EN 2000

- 151 établissements, 68 annexes et 4 établissements franco-étrangers, soit 223 établissements répartis dans 91 pays.
- 5 550 employés. Plus de la moitié des agents sont originaires des pays partenaires. 32% des 5 000 recrutés locaux sont français
- budgets de fonctionnement cumulés des établissements : 986 MF en 2000. 19 établissements ont un budget supérieur à 10 MF, et 9, supérieur à 20 MF : Athènes, Beyrouth, Hanoi, Istanbul, Le Caire, Londres, Mexico, Tokyo et Tunis.
- Le montant total des subventions accordées en 2000 est de 478,5 MF. Les 151 centres culturels bénéficient de 237 MF de subventions de fonctionnement, de 157 MF de subventions pour des actions de coopération accordées par les services culturels, et d'une aide de 8 MF du Fonds d'intervention pour les centres de ressources sur la France contemporaine.

## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

### Assurer le rayonnement culturel de la France et de la Francophonie

- [Présentation](#)
- [La coopération culturelle](#)
- [Les centres culturels et alliances françaises](#)
- [Les écoles et lycées français à l'étranger](#)
- [La coopération universitaire, scientifique et de recherche](#)
- [La présence audiovisuelle française](#)

### Les écoles et lycées français à l'étranger

**Le réseau scolaire français à l'étranger** accueille 240.000 élèves. Il répond à une double ambition : prolonger à l'étranger le service public d'éducation au bénéfice des 80.000 jeunes Français qui le fréquentent ; contribuer, par la scolarisation de 160 000 élèves étrangers, à la politique culturelle extérieure de la France.

Assurer la maîtrise de la langue française et en faire un outil de communication dépassant le cadre de la classe ou de l'établissement est une priorité. Les établissements d'enseignement à l'étranger s'attachent à promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté et des valeurs démocratiques. Ils favorisent l'enseignement de la langue et de la culture du pays d'accueil.

Ils reçoivent un appui pédagogique et financier du ministère des Affaires étrangères au travers de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), établissement public créé en 1990 placé sous sa tutelle.



En 2000, le réseau de l'AEFE comptait 270 établissements scolaires dont 66 en gestion directe et 204 liés à l'agence par convention, répartis sur 125 pays. Les effectifs des élèves scolarisés dans le réseau se sont accrus de 0,34 % en 1999-2000, passant de 157 934 à 158 477. Cette très légère augmentation confirme la croissance régulière enregistrée depuis 1993 (+ 8.000 élèves) qui concerne essentiellement les élèves français.

Deux importantes réflexions ont été engagées en 1999-2000 :

- sur la refonte des textes fondateurs de l'Agence, pour en définir plus précisément les relations avec les établissements dont elle assure la gestion directe, et améliorer le système de rémunération des personnels résidents.
- sur l'évolution du réseau d'enseignement français à l'étranger dont le nombre d'élèves - français et étrangers - est en progression continue. Une enquête a été adressée aux postes diplomatiques pour mieux définir l'orientation des établissements.

L'année 2000 a également vu la mise en oeuvre d'un projet pédagogique pour l'enseignement

français à l'étranger, qui s'est traduite par un partenariat renforcé avec le ministère de l'Éducation nationale.

La gestion des bourses scolaires a été rénovée du fait de l'augmentation significative des crédits qui leur sont accordés, qui sont passés de 217 millions de francs en 1999 à 232 millions en 2000. L'objectif du ministère est de garantir l'accès de tous à la scolarité.

**Les échanges de jeunes** concernent chaque année dix mille jeunes étrangers en France et presque autant de jeunes Français à l'étranger. 12 millions de francs leur ont été consacrés en 2000.

La rencontre "Allons en France!", destinée aux jeunes de 16 à 20 ans et organisée annuellement autour d'un événement majeur se déroulant en France, a permis d'accueillir, à l'occasion de la Présidence française de l'Union européenne, 70 jeunes des pays candidats à l'Union dans le cadre d'un concours intitulé "Allons en France Europe 2000".

## LES CHIFFRES CLÉS ANNUELS DU LIVRE ET DE L'ÉCRIT

- don aux bibliothèques d'un million de volumes par an,
- souscription de 15.000 abonnements à des revues de toutes disciplines,
- organisation de 400 missions à l'étranger d'auteurs et éditeurs et de traducteurs français,
- accueil en France de 400 auteurs, éditeurs, traducteurs et libraires étrangers,
- traduction de 600 ouvrages français de toutes disciplines en 25 langues dans 65 pays,
- envoi de 40 écrivains français à l'étranger (missions Stendhal),
- soutien de 400 bibliothèques françaises à l'étranger,
- animation de programmes de soutien à la politique d'édition et de lecture publique en ZSP,
- création de 120 centres de ressources sur la France contemporaine.

## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

Assurer le rayonnement culturel de la France et de la Francophonie

- [Présentation](#)
- [La coopération culturelle](#)
- [Les centres culturels et alliances françaises](#)
- [Les écoles et lycées français à l'étranger](#)
- [La coopération universitaire, scientifique et de recherche](#)
- [La présence audiovisuelle française](#)

La coopération universitaire, scientifique et de recherche



**Sur le plan universitaire**, l'année 2000 a été marquée par des actions significatives et variées : **En Europe**, l'Université franco-italienne a commencé ses travaux et les Universités franco-néerlandaise et franco-allemande ont été créées, tandis qu'une mission exploratoire était envoyée au Kosovo pour renouer des liens avec la communauté universitaire. La coopération universitaire avec **les États-Unis** a été renforcée par la mise en place d'un Fonds de coopération avec l'Université de Chicago et avec le Massachusetts Institute of Technology (MIT). Une nouvelle formule de coopération a été mise au point **en Afrique** avec le lancement au Burkina d'un réseau associant des établissements africains et malgaches et une dizaine d'établissements français publics et privés.

Le ministère a poursuivi en 2000, avec le concours de l'agence Édufrance\*, sa politique d'ouverture à l'égard des étudiants étrangers : la France a été présente dans plus de 70 manifestations organisées à l'étranger pour promouvoir notre enseignement supérieur et l'offre de formation des élites étrangères.

Pour la première fois depuis plus de 10 ans, le nombre des étudiants étrangers en France a augmenté : il est passé, pour l'année universitaire 1999-2000, de 150 000 à 162 000.

Dans le cadre du programme Lavoisier, qui relève du ministère des Affaires étrangères, 250 bourses nouvelles ont été offertes aux jeunes Français désireux d'effectuer à l'étranger des études de niveau doctoral et post-doctoral.

En matière de **coopération scientifique et de recherche**, le ministère a centré son action en 2000 sur l'évaluation des programmes scientifiques avec nos partenaires européens et marocain, sur l'élaboration de nouveaux programmes, notamment avec Cuba et les pays du Marché commun d'Amérique du Sud et, en Amérique du Nord, sur le lancement du Fonds France-Canada pour la recherche.



Une réforme du dispositif des centres de recherche de la Méditerranée a été engagée dans le **domaine archéologique** en liaison avec les ministères de l'Éducation nationale et de la Recherche. Divers projets de restauration ont été menés à bien, dont celle d'un temple hellénique en Turquie et l'aménagement de la citadelle de Damas en Syrie. Au Cambodge, un programme d'appui à la rénovation du site d'Angkor a été engagé. Financé par le Fonds de solidarité prioritaire\*, ce programme s'élève à 17,3 millions de francs.

\*créée en 1988 par les ministères des Affaires étrangères et de l'Education nationale, l'Agence Edufrance a pour objectif de promouvoir l'enseignement supérieur français.

\* fonds d'intervention de la Zone de solidarité prioritaire.

## LA COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DU SPORT

- la formation : une soixantaine de bourses dans les centres de haut niveau de Dakar, Tunis, Abidjan et Maurice et près de 300 jeunes athlètes bénéficiaires de bourses de courte durée,
- l'organisation de compétitions et tournois qui mettent en lice plusieurs centaines d'athlètes,
- des actions de mobilisation du type "sport pour tous" ouvertes au plus grand nombre,
- la structuration du mouvement sportif comme les confédérations africaines, et la préparation de rencontres internationales telles que les Jeux méditerranéens, les Jeux de la Francophonie, la Coupe d'Afrique des Nations ou les Jeux des Iles.

## PROGRAMME DE BOURSES D'EXCELLENCE "EIFFEL"

Conçu comme une aide aux établissements d'enseignement supérieur français dans leur politique de recrutement des meilleurs étudiants étrangers, le programme "Eiffel" - qui offre de 300 à 350 bourses chaque année - vise à former les futurs décideurs étrangers du public et du privé.

Il donne la priorité aux étudiants originaires des pays émergents, en particulier d'Asie et d'Amérique latine, qui représentent 53% et 16% des effectifs de la promotion 2000-2001. Malgré une sélection sévère - 24% d'admis pour les candidats 2000-2001 - l'audience du programme a rapidement augmenté : le nombre de candidatures a presque quadruplé depuis son lancement en 1999.

## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

Assurer le rayonnement culturel de la France et de la Francophonie

- [Présentation](#)
- [La coopération culturelle](#)
- [Les centres culturels et alliances françaises](#)
- [Les écoles et lycées français à l'étranger](#)
- [La coopération universitaire, scientifique et de recherche](#)
- [La présence audiovisuelle française](#)

La présence audiovisuelle française

La promotion de la diversité culturelle est un enjeu majeur de la politique audiovisuelle française.

Le ministère des Affaires étrangères soutient la présence audiovisuelle française à l'étranger en aidant l'association des exportateurs d'oeuvres audiovisuelles regroupés dans TVFI, en appuyant la coordination du pôle TV5-CFI (Canal France International), qui privilégie information, fiction et sous-titrage, et en encourageant la diffusion par satellite des chaînes françaises pour leur permettre d'être reçues hors de France.

En 2000, la coopération en matière de télévision a concerné :

- 76 stagiaires, qui ont effectué des séjours essentiellement axés sur les métiers techniques et le management audiovisuel, et 55 professionnels de l'audiovisuel,
- 73 experts, qui ont été envoyés en mission d'expertise et de formation à l'étranger pour animer des stages ou apporter une assistance technique.



La Direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCIID) a continué par ailleurs d'appuyer la diffusion du cinéma français et son exportation commerciale.

L'accent a été mis sur l'utilisation des nouvelles technologies au profit de l'audiovisuel, sur la promotion d'un modèle français de régularisation et sur la réduction de la fracture numérique.

## QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS AU COURS DE L'ANNÉE 2000

### **Le cinéma et le documentaire**

- le bureau du film a diffusé 300 films par mois environ et participé à plus d'une centaine de festivals.
- plusieurs centaines de collections documentaires ont été attribuées aux médiathèques à l'étranger et des films sur grand écran ont été projetés dans 150 festivals et manifestations culturelles.
- en partenariat avec le ministère de la Culture et de la Communication, le premier "Mois du documentaire", a permis de montrer sur grand écran, en avril 2000 à Paris, une sélection des meilleurs documentaires des années 90 sur le thème de "Vivre ensemble".

### **La musique**

La DGCID a amplifié son soutien à l'exportation des industries musicales, qui devient une priorité de la politique audiovisuelle extérieure, en renforçant les moyens d'action du Bureau export de la musique française et en encourageant ses relais locaux à Los Angeles, Londres, Mayence et São Paulo.

### **Le journalisme**

Un soutien important a été apporté aux médias d'Europe du Sud-Est, dans un contexte de crise (Yougoslavie) ou de transition (Bosnie-Herzégovine, Croatie, Macédoine). Ce concours a bénéficié à des agences de presse et à des médias indépendants, et a permis la mise en œuvre d'un projet visant à soutenir le développement à Sarajevo d'un Institut de formation et de recherche à vocation régionale.

## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

Soutenir la coopération technique et l'aide au développement

- [La coopération institutionnelle](#)
- [L'aide au développement économique](#)
- [Le soutien au développement social et éducatif](#)

La coopération institutionnelle

Le ministère des Affaires étrangères a pour objectif, en matière de coopération institutionnelle, de renforcer les ressources humaines et financières des États, d'aider à la réorganisation de leurs administrations, d'appuyer la restructuration de leur fonction publique et d'accompagner les réformes des systèmes juridique et judiciaire.

• **La coopération juridique et judiciaire** vise à promouvoir à l'étranger notre système juridique de droit civil. La France prépare en outre les pays candidats à l'entrée dans l'Union européenne à reprendre l'acquis juridique communautaire.



La coopération française ne se borne pas à financer des actions de formation ; elle fournit une expertise aux juridictions, facilite leurs échanges, organise des séminaires sur des sujets techniques comme, en 2000, le colloque sur la reconnaissance mutuelle des décisions de justice dans l'espace européen. Le ministère encourage aussi les initiatives favorisant l'intégration régionale : il apporte, depuis sa création en 1993, une importante contribution au fonctionnement de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA).

Dans la zone de solidarité prioritaire, 53 projets étaient en cours de réalisation dans le domaine de la justice à la fin de l'année 2000, et 16 en cours d'adoption. Dans le domaine de la sécurité publique, 12 autres étaient en cours, et 4 en voie d'être adoptés. Ces projets concernent la formation de magistrats et d'auxiliaires de justice et l'organisation de services de police conformes à un État de droit.

- Dans sa politique d'appui au **développement local et urbain**, le ministère des Affaires étrangères concourt à l'amélioration de la gestion des villes et à la réhabilitation des patrimoines anciens. Il a notamment participé à Windhoek en Namibie à Africités 2000, première manifestation des associations d'autorités locales du continent africain, et a relancé notre coopération avec le Brésil en matière d'urbanisme.
- Au titre de la **coopération administrative**, les actions les plus significatives de l'année 2000 ont été la redynamisation de l'Observatoire des fonctions publiques africaines (OFPA) et la mise

en oeuvre du projet "déminage humanitaire" en Bosnie, au Cambodge, au sud du Liban, au Mozambique et au Nicaragua.

### La coopération décentralisée

L'action extérieure des collectivités territoriales françaises, fondée sur l'initiative des régions, des départements, des communes et de leurs groupements se développe régulièrement. Elle se manifeste dans 118 pays.

La coopération décentralisée repose sur des conventions avec des collectivités locales étrangères. 2600 collectivités françaises s'y sont engagées en mettant en oeuvre plus de 5500 opérations. Le ministère des Affaires étrangères appuie et coordonne ces opérations.

En 2000, un "Guide de la coopération décentralisée" a été publié à la Documentation française.

### LA MAISON DU DROIT FRANCO-VIETNAMIENNE À HANOÏ

Créée en 1993, la Maison du droit à Hanoi est devenue un lieu d'échanges réguliers entre juristes des deux pays, qui accompagne l'ouverture politique et économique du Vietnam sur le reste du monde. Co-pilotée par un directeur vietnamien et un directeur-adjoint français magistrat, elle est placée sous la présidence des Gardes des Sceaux des deux pays.

Le ministère des Affaires étrangères assure l'essentiel du budget de l'institut qui s'élève chaque année à 3 MF environ. Ce budget est complété par un projet de 5 MF du Fonds de solidarité prioritaire.

La Maison du droit franco-vietnamienne constitue un laboratoire privilégié de participation à l'élaboration du droit vietnamien et un pôle de grande visibilité de notre présence en Asie du Sud-est.

### LE PROGRAMME FRANCO-CHINOIS DE FORMATION D'ARCHITECTES

Un programme franco-chinois appelé "50 architectes chinois en France" a été lancé à l'initiative du président de la République lors de sa visite en Chine en 1997. 13 architectes ont été formés en 1998, 11 en 1999. Une troisième promotion de 26 architectes a achevé sa formation au début de cette année.

Ce programme d'échanges, qui est l'un des plus connus dans toutes les provinces chinoises, à l'heure où la Chine repense ses politiques architecturales, rencontre un vif succès et a conduit les présidents français et chinois à décider la formation, à compter de 2001, de 100 autres architectes.

## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

Soutenir la coopération technique et l'aide au développement

- [La coopération institutionnelle](#)
- [L'aide au développement économique](#)
- [Le soutien au développement social et éducatif](#)

L'aide au développement économique

Une solidarité à l'égard de nos partenaires du Sud déterminée et vivante.



L'aide publique au développement, la lutte contre l'exclusion et les inégalités, l'aide-projet et l'assistance technique sont les instruments de notre politique de solidarité. 44% du budget total du ministère des Affaires étrangères concourent à l'aide au développement. Plus de 500 projets de développement sont financés dans la Zone de solidarité prioritaire\*. En 2000, les crédits du Fonds de solidarité prioritaire représentaient un milliard et demi de francs, et les crédits réservés aux dons de l'Agence française de

développement, plus d'un milliard de francs.

L'année 2000 a été marquée par l'élaboration et la mise en place d'une coopération rénovée dans ses concepts et sa couverture géographique dans l'ensemble des pays de la Zone de solidarité prioritaire, avec notamment l'utilisation d'un instrument permettant de mener à bien des projets pluriannuels, le Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP), dans des pays qui relevaient jusque là - à la différence du "champ" de l'ancien ministère de la coopération - des seuls financements annuels.

Action économique et promotion des investissements

Pour lutter contre la pauvreté et la réduction des inégalités, le ministère des Affaires étrangères apporte son concours aux entreprises du secteur privé, de petite et moyenne dimension, qui contribuent à la formation du produit intérieur et à l'emploi de la main-d'œuvre.

Il concentre son action sur la promotion des infrastructures, l'appui aux instances de concertation entre acteurs du secteur public et privé et aux réseaux professionnels, et le développement de cadres réglementaires comme en matière fiscale. En 2000, le FSP a consacré à cet effet 98,5 millions de francs.



Politiques agricoles

Les axes d'intervention privilégiés en 2000 ont porté en particulier sur la définition de politiques

agricoles saines et la promotion d'investissements durables. Ils se sont traduits par 54 projets financés par le FSP pour un montant total de 94,9 millions de francs. L'Afrique au sud du Sahara recueille 80% des financements, mais de nouvelles actions ont été engagées à Cuba, au Liban et au Vietnam.

### Ressources naturelles

Le ministère des Affaires étrangères intervient aussi bien à propos de la gestion de l'eau que de celle des ressources halieutiques, de la biodiversité animale et végétale, et de l'aménagement des forêts tropicales. La DGCID suit notamment à ce titre 35 projets du FSP pour un encours d'environ 300 millions de francs. Sept nouveaux projets ont été présentés en 2000 pour un montant de plus de 50 millions de francs.

### Transports et services collectifs

La coopération française encourage la prise en compte du développement durable par les opérateurs publics et privés. Elle accompagne le transfert de services publics à des opérateurs privés en soutenant l'élaboration des cadres juridiques, techniques et financiers nécessaires. Concrètement, cette politique, dont l'Union économique et monétaire d'Afrique de l'Ouest est un point d'application privilégié en matière de transports aériens, a représenté 80 millions de francs environ en 2000.

\* la carte des pays de la ZSP est donnée en annexe.

## APPUI AUX PAYS DE LA ZONE DE SOLIDARITÉ PRIORITAIRE EN MATIÈRE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les pays de la ZSP sont particulièrement vulnérables aux variations climatiques : désertification, élévation du niveau des mers, pluies surabondantes. Ces phénomènes entravent leur développement.

Le ministère des Affaires étrangères a mis en place un projet pour aider ces pays à participer aux négociations sur les changements climatiques et mesurer les conséquences qui résultent de ces changements pour leurs économies. Ce projet répond à une demande forte de nos partenaires. Il mobilise de façon coordonnée l'ensemble des moyens de l'aide française et est entièrement consacré au développement des compétences. Le ministère y contribue à hauteur de 12 millions de francs sur quatre ans.

## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

### Soutenir la coopération technique et l'aide au développement

- [La coopération institutionnelle](#)
- [L'aide au développement économique](#)
- [Le soutien au développement social et éducatif](#)

### Le soutien au développement social et éducatif

Dans le cadre global de la lutte contre la pauvreté, le soutien au développement social et éducatif consiste à améliorer l'accès aux services d'éducation et de santé et à accroître la qualité et l'adaptation de ces services aux besoins des populations

- Dans le domaine de la **santé**, les efforts se sont concentrés en 2000 sur le renforcement des politiques institutionnelles de santé et sur une approche plus intégrée de l'hôpital, y compris en milieu urbain, soit 1,1 milliard de francs de projets financés par le Fonds de solidarité prioritaire avec le concours de 350 assistants techniques.

La lutte contre le SIDA a été l'une des priorités de l'année 2000. Une évaluation des actions de la coopération française a été réalisée pour la période 1987-1997. Elle devrait permettre d'élaborer la stratégie des trois prochaines années. En mai 2000, un accord a été signé avec l'Organisation mondiale de la santé pour mettre sur pied à Lyon un bureau international de surveillance des maladies transmissibles.



Le ministère des Affaires étrangères a par ailleurs porté son action sur le financement des systèmes de santé à travers un nouveau programme destiné à 11 pays de la Zone de solidarité prioritaire, la formation des cadres hospitaliers à la gestion a aussi été prise en compte avec l'ouverture en Côte d'Ivoire d'un cycle d'études supérieures africain en management des établissements sanitaires, placé auprès de l'ENA d'Abidjan.

- En matière de **développement social**, le ministère a poursuivi en 2000 les priorités définies en 1999 - la promotion de l'égalité hommes-femmes, l'appui au développement local, le suivi des programmes de population, le renforcement de la protection sociale, l'aide aux personnes les plus vulnérables et la valorisation de l'apport des travailleurs migrants (codéveloppement) - en s'attachant à répondre aux retombées sociales de la mondialisation.
- Dans le **secteur éducatif**, le bilan de dix ans de projets a été dressé en 2000. Il met en évidence la nécessité d'une meilleure adaptation des profils d'assistance technique et d'une plus grande variété des interlocuteurs au sein de la société civile et de la communauté des bailleurs de fonds.

Deux projets d'importance ont aussi été redéfinis en 2000 : celui consacré aux nouvelles technologies pour l'éducation (RESAFAD), et le Programme d'appui aux recherches sur les enseignements secondaires (ARCHES).





NOUVEAUTÉS  
À PROPOS  
RECHERCHE  
NOUS ECRIRE

# Rapport d'activité 2000

FRANCE - DIPLOMATIE

## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

### Développer l'appui aux Français de l'étranger

- [Les Français de l'étranger](#)
- [La coopération familiale](#)

Le ministère des Affaires étrangères doit faire face, au profit des Français de l'étranger ou des étrangers se rendant en France, à des tâches toujours plus diverses : aide à nos compatriotes dans les situations de crises mettant en danger les Français hors de nos frontières, nécessaire adaptation de l'administration consulaire, développement de l'adoption internationale, numérisation de l'état civil, accroissement des demandes d'asile, traitement rénové des demandes de visas... L'usage croissant des nouvelles technologies de l'information et de la communication facilite l'adaptation de la direction des Français à l'étranger et des étrangers en France (DFAE) - en charge de ces tâches au sein du ministère - à cette évolution.

#### Les Français de l'étranger

Au 1er janvier 2000, 1.015.026 Français étaient immatriculés auprès de nos différents postes à l'étranger, en augmentation de près de 3% par rapport à l'année 1998. Le nombre d'immatriculés est supérieur au million pour la première fois depuis vingt ans. Si l'on ajoute à ce chiffre le nombre de Français non immatriculés (estimé à plus de 860.000), **la communauté française installée à l'étranger** peut être estimée à près de **1,9 million de personnes**. Cette population est caractérisée par un pourcentage élevé de binationaux (près de la moitié) ; c'est une population plutôt féminine, et assez jeune.

#### L'administration des communautés françaises à l'étranger

En 2000, le ministère a poursuivi la modernisation du réseau consulaire. Les sites Internet des consulats ont plus que doublé d'une année sur l'autre, passant de 70 à 180 de 1999 à 2000. Le logiciel destiné à gérer l'immatriculation des Français de l'étranger est aujourd'hui installé dans 217 postes (sur 230) ; une refonte de ce logiciel a été mise en oeuvre pour en améliorer la performance. L'utilisation de la carte bancaire pour le paiement des droits de chancellerie a été étendue à plusieurs postes d'Amérique du Nord. Par ailleurs, les instructions consulaires sur l'immatriculation, la carte nationale d'identité, la formation professionnelle, les bourses, les Pacs ont été mises à jour.

#### L'action et la protection sociale

L'effort de solidarité en faveur des Français de l'étranger a été maintenu. La progression des crédits et les redéploiements liés à l'adaptation des aides dans le ressort de l'Union européenne ont permis de répondre à l'accroissement de la demande d'aide sociale. Ils ont aussi permis de mieux adapter notre dispositif d'assistance aux besoins de nos compatriotes dont une partie est

en voie de paupérisation.

- Le fonds d'action sociale, destiné à venir en aide aux Français en difficulté à l'étranger, a progressé de 22% en 6 ans pour atteindre 112 MF en 2000.
- Le ministère des Affaires étrangères s'est employé à donner une traduction concrète au rapport de la sénatrice Monique Cerisier Ben Guiga sur l'exclusion sociale dans les communautés françaises à l'étranger. Des aides plus ciblées ont été mises en oeuvre, à l'intention en particulier de l'enfance démunie et des enfants handicapés ; l'accès aux soins médicaux a été facilité ; le personnel social de plusieurs de nos postes consulaires a été renforcé.

### La sécurité des personnes

Le ministère des Affaires étrangères est intervenu dans 153 pays pour installer ou moderniser des réseaux de sécurité. L'investissement se monte à 20 millions de francs depuis 1997. Six millions de francs y ont été consacrés en l'an 2000.

De nouvelles opérations de modernisation ont été menées avec la mise en ligne sur le serveur Internet du ministère du site "Conseil aux voyageurs" : les informations de ce site, mises à jour et corrigées en permanence pour près de 180 pays, constituent une aide précieuse pour toutes les personnes désireuses de se rendre ou de s'établir à l'étranger. La réalisation d'un nouveau logiciel de gestion des plans de sécurité a été entreprise. La modernisation de la cellule de crise a été poursuivie. Les équipements des missions d'appui consulaire envoyées dans les pays en crise pour assister nos ambassades et consulats ont été remis à jour.

Des contacts fructueux ont été noués avec d'autres administrations pour faciliter l'information et réagir du mieux possible aux événements. Plusieurs opérations de sensibilisation aux problèmes de sécurité ont été menées auprès des entreprises et des organisations non gouvernementales pour les informer des menaces pesant sur les expatriés dans les zones à risques.

Sur le plan européen, la coordination entre États a été renforcée pendant la Présidence française et une première réunion des responsables de la sécurité des personnes a eu lieu à Paris en décembre 2000.

Le ministère des Affaires étrangères a été, en période de crise, en contact permanent avec nos compatriotes et leurs familles. Il a assuré sa mission d'assistance à l'égard des victimes notamment en Côte d'Ivoire, lors des manifestations qui s'y sont déroulées ou de la catastrophe aérienne du 30 janvier 2000, mais aussi au Sénégal (attaque d'un car de touristes), en Thaïlande (accident d'un car) ou en Grèce (naufrage d'un ferry).

Très médiatisées, les prises d'otages ont sollicité fortement l'ensemble de ses responsables et services au cours de l'année 2000, où le ministère a été confronté à l'enlèvement de douze de nos compatriotes : un en Tchétchénie, six aux Philippines, un en Colombie, un en Géorgie, deux au Yémen et un en Somalie.

Des contacts ont pu être maintenus avec certains d'entre eux par l'acheminement de courriers et colis. Les familles ont été tenues informées pendant toute la durée de leur détention - 5 mois en moyenne - plusieurs fois par semaine et souvent quotidiennement.

Sur les 12 enlèvements, 9 sont intervenus dans des zones où les déplacements étaient déconseillés par le Quai d'Orsay.



## L'emploi et la formation professionnelle

Le réseau des comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle a assuré pendant l'année 2000 le placement de 3800 demandeurs d'emploi, dont la majeure partie résident sur place. À titre de comparaison, ce résultat est équivalent à celui enregistré par l'Espace emploi international, structure conjointe à l'ANPE et à l'OMI (3803 placements).

Le nombre des demandeurs d'emploi s'est accru, passant de 10.927 en 1999 à 11.371 en 2000, soit + 4%, cette poussée étant particulièrement forte en Europe (+ 14%). Les offres d'emploi sont passées de 10501 à 12.503, soit + 19% pour l'ensemble du monde.

Les placements ont progressé essentiellement en Europe (+ 6.5%) qui représente 60% des offres. Cette région reste, depuis plusieurs années, une zone importante d'accès à l'emploi pour nos ressortissants, puisqu'elle représente 75% des placements (70% en 1999).

L'accès à la formation a progressé de + 23 %, réparti entre les formations de courte durée conduites par les Comités (+ 13%) et les formations conduites hors de France par l'Association pour la formation professionnelle française à l'étranger (+ 43%).



## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

### Développer l'appui aux Français de l'étranger

- [Les Français de l'étranger](#)
- [La coopération familiale](#)

### La coopération familiale

#### L'adoption internationale

Avec 2.964 visas adoption délivrés dans l'année 2000, la France continue de s'affirmer comme un pays d'accueil important en matière d'adoption internationale. La Roumanie figure au premier rang des pays d'origine des enfants avec 370 visas délivrés, devant la Colombie (270), le Guatemala (245), et Madagascar (213).

La Mission de l'adoption internationale a enregistré pour l'année 2000 une hausse sensible de ses activités. Environ 12.000 dossiers de candidats à l'adoption sont actuellement en cours de traitement. Son site Internet a reçu 1.275.000 visiteurs.



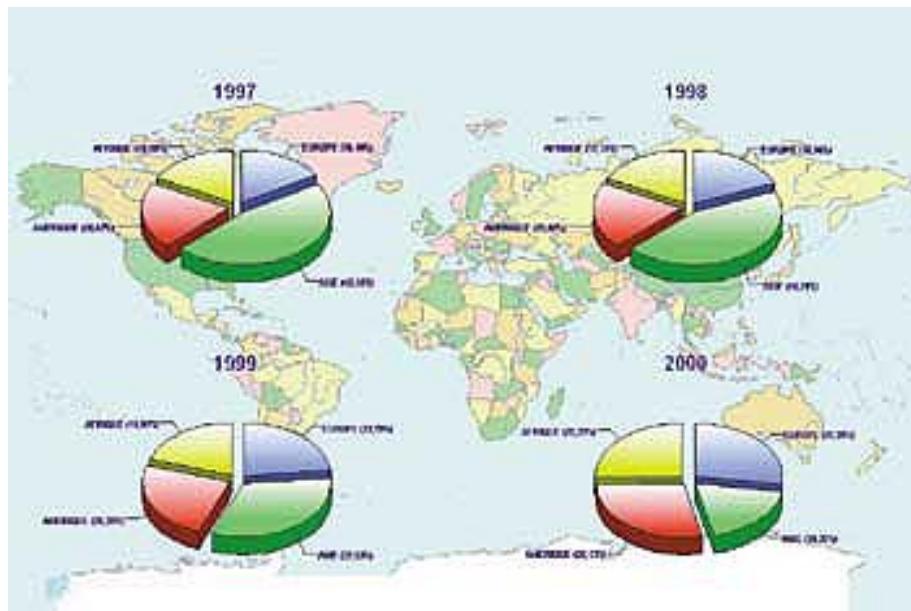
#### Les déplacements illicites d'enfants

La DFAE a continué à suivre les quelque 600 dossiers ouverts dont elle a la charge, en liaison avec nos postes diplomatiques à l'étranger et le Bureau de l'entraide judiciaire internationale au ministère de la Justice.

De même, elle a poursuivi des relations étroites avec ses principaux partenaires pour régler les affaires en cours et tenter de prévenir au mieux ce type de situation. C'est ainsi que la commission mixte franco-marocaine prévue dans ce cadre s'est réunie en avril 2000 et que la commission mixte née de l'accord franco-libanais sur les affaires familiales s'est réunie à Beyrouth, pour la première fois, en avril 2001.

#### Le recouvrement des créances alimentaires

Créé en 1960, le service de recouvrement a assuré en 2000 la gestion quotidienne des 2.040 dossiers en instance. Parmi ceux-ci, un petit nombre donne lieu à des recouvrements réguliers. Ce secteur connaît une hausse sensible de ses activités puisque 245 demandes nouvelles d'ouverture de dossiers ont été enregistrées l'année dernière.



Évolution des adoptions par continent



## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

### Améliorer l'accueil des étrangers en France

- [Les étrangers se rendant en France](#)
- [Les conventions internationales](#)

### Les étrangers se rendant en France

#### Visas : une politique en mutation

L'année 2000 a permis de confirmer l'impact positif de la nouvelle politique des visas engagée en 1998, dont l'objectif est de faire du visa un instrument au service du développement de nos relations bilatérales tout en préservant son rôle dans la maîtrise des flux migratoires et la défense des intérêts de sécurité.

#### Augmentation du nombre des visas délivrés

Les 216 postes consulaires français ont délivré 2,1 millions de visas en 2000, soit une augmentation de 11% par rapport à 1997. Cette évolution globale relativement modérée, qui s'explique par la suppression de l'obligation de visa à l'égard de plusieurs pays au cours des trois dernières années, masque une croissance beaucoup plus forte dans plusieurs zones géographiques, comme le Maghreb (+92%), l'Afrique francophone (+39%) ou l'Asie (+25%).



Par ailleurs, les mesures prises pour encourager la venue d'étudiants étrangers, et plus particulièrement de ceux qui contribueront le mieux au développement de leur pays et au renforcement des liens avec la France, ont également porté leurs fruits : près de 50.000 visas pour études ont été délivrés en 2000, soit un doublement par rapport à 1997.

#### Vigilance constante dans la lutte contre la fraude

Faciliter la venue en France des étrangers qui ont des attaches fortes avec notre pays ou qui contribuent d'une manière ou d'une autre au dynamisme de nos relations avec leur pays d'origine exige en contrepartie de rester vigilant face aux tentatives de tous ceux qui s'efforcent de détourner aux fins d'immigration illégale ces nouvelles mesures. Pour lutter par exemple contre la fraude documentaire, 150 postes consulaires ont été dotés en l'an 2000 d'un appareil performant qui permet de détecter les contrefaçons sur les documents officiels. L'échange rapide d'informations, tant avec le ministère de l'Intérieur qu'avec nos partenaires Schengen lorsque des filières d'immigration clandestine sont détectées, s'est par ailleurs intensifié. La Présidence française de l'Union européenne, pendant le second semestre de l'an 2000, a permis de donner une nouvelle impulsion à la coopération consulaire locale en ce domaine.

## Développement du contentieux

Avec l'introduction en 1998 de l'obligation de motivation de certaines décisions de refus et une tendance générale à l'augmentation du recours au juge en cas de refus de visa, le contentieux a connu en 2000 une forte augmentation : plus de mille requêtes transmises au ministère des Affaires étrangères contre une centaine en 1997. C'est pour répondre à cet accroissement qu'a été créée le 1er décembre 2000 une commission de recours contre les refus de visa. Mécanisme de prévention du contentieux, le recours devant cette commission constitue un préalable obligatoire avant un éventuel recours contentieux devant le Conseil d'État.

### Répondre à l'accroissement des demandes d'asile

La demande d'asile a connu une forte augmentation en 2000.



L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), établissement public placé sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères, a enregistré près de 39.000 demandes d'asile en 2000, soit une augmentation de 25% par rapport à 1999. Si la Chine et la Turquie sont les deux premiers pays d'origine des demandeurs d'asile, la demande est aujourd'hui essentiellement africaine (40% du total).

Aux activités de l'Office, il convient d'ajouter l'examen des demandes d'asile présentées à la frontière et des demandes d'asile territorial, sur lesquelles le ministère des Affaires étrangères communique son avis au ministère de l'Intérieur, compétent en la matière. Plus de 5.200 auditions ont été effectuées en 2000 dans les aéroports parisiens (+50% par rapport à 1999) et plus de 9.000 avis ont été émis au titre de l'asile territorial, principalement pour des demandes algériennes (74% du total).

### L'essentiel des efforts a porté sur la recherche de moyens à dégager

Les effectifs de l'OFPRA ont été renforcés de manière substantielle : outre 19 agents recrutés par concours, 54 autres l'ont été à titre exceptionnel. Le nombre d'agents du ministère chargés des auditions des demandeurs d'asile à la frontière et de l'instruction des dossiers d'asile territorial a par ailleurs été augmenté (12 nouveaux agents au total).

Ces recrutements visent à réduire les délais d'instruction et à augmenter le taux des entretiens individuels pour les demandeurs d'asile, l'objectif étant de parvenir à l'audition systématique des demandeurs.

### Les avancées de la Présidence française de l'Union européenne

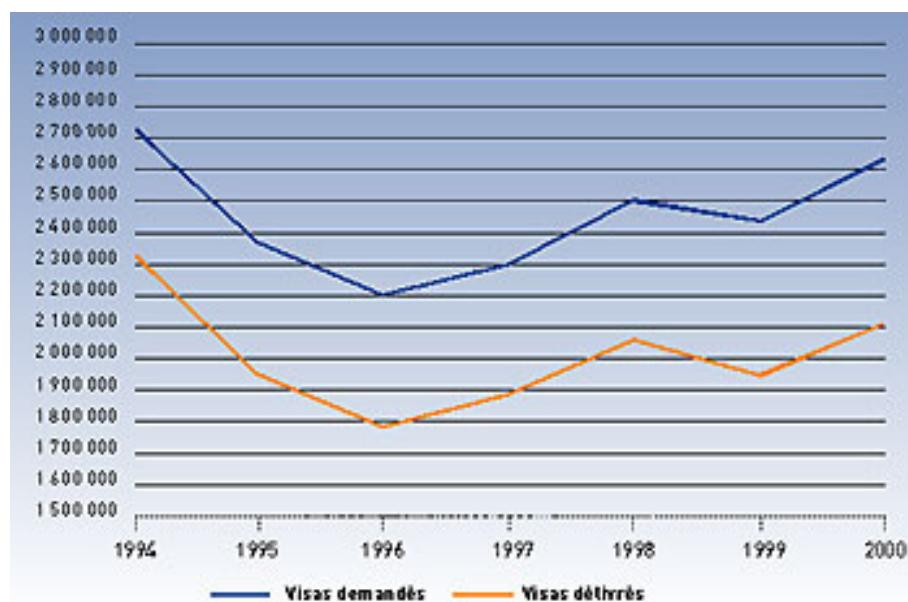
La négociation du Fonds européen pour les réfugiés a été finalisée. Ce fonds permet de financer des projets en faveur de l'accueil des demandeurs d'asile, de l'intégration des réfugiés et du retour volontaire des déboutés du droit d'asile. Une réserve d'urgence a été prévue en cas d'afflux massif.

Le Conseil a par ailleurs arrêté des conclusions sur les conditions d'accueil des demandeurs d'asile en vue d'une harmonisation sur le plan européen, les disparités de conditions d'accueil entre États membres pouvant avoir une grande influence sur l'orientation des flux de demandeurs d'asile.

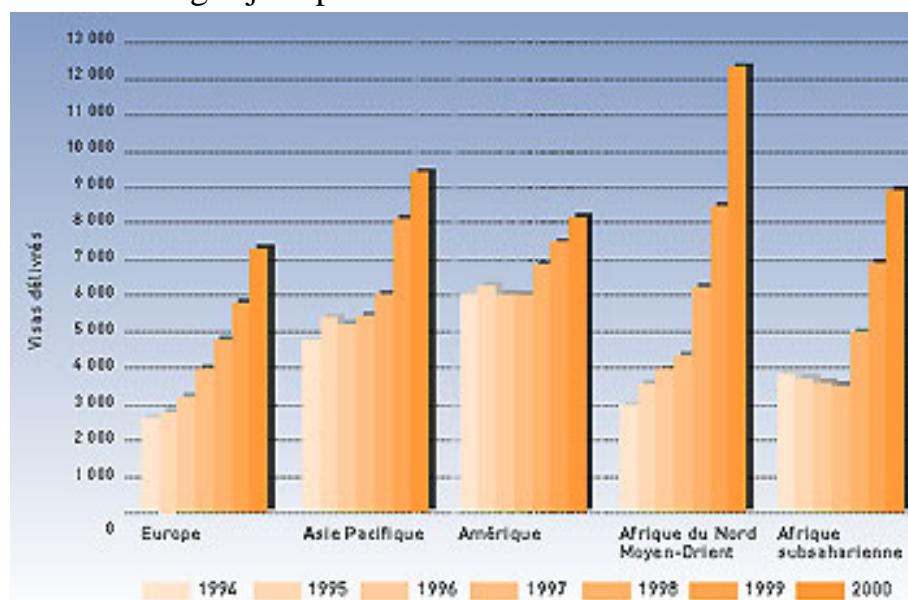
Une discussion a enfin été engagée sur l'harmonisation des procédures d'asile sur la base d'une proposition de directive de la Commission, première étape dans la mise en place d'une

procédure unique d'asile sur le plan européen.

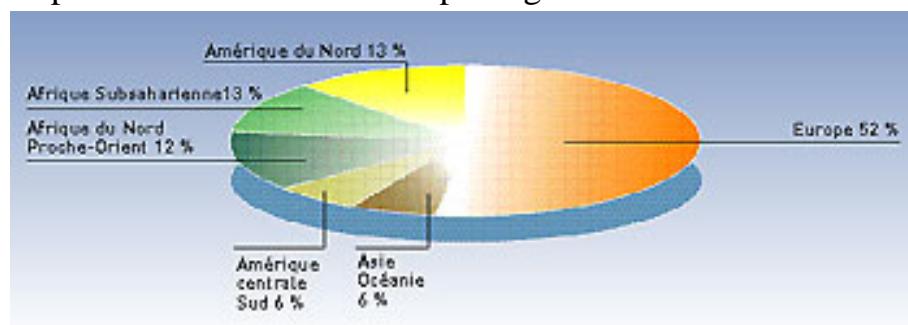
### Activité visas



### Visas de long séjour pour études



### Répartition des immatriculés par région





## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

### Améliorer l'accueil des étrangers en France

- [Les étrangers se rendant en France](#)
- [Les conventions internationales](#)

### Les conventions internationales

Le ministère des Affaires étrangères a poursuivi en 2000 des négociations qui ont abouti à la conclusion d'un certain nombre d'accords

- Coopération judiciaire : une convention d'extradition avec la République dominicaine et une convention de transfèrement des prisonniers avec Cuba.
- Fiscalité : quatre conventions de non double imposition avec l'Albanie, la Croatie, la Géorgie et la Moldavie; un avenant avec les États-Unis en matière de droits de succession.
- Sécurité sociale : un accord avec Andorre ; conclusion des négociations avec la Slovénie et la Croatie.
- Établissement : une convention avec le Sénégal et un avenant à l'accord franco-tunisien en matière de séjour et d'emploi. Entrée en vigueur des accords permettant d'inclure Monaco dans l'espace Schengen et des accords relatifs au visa "vacances-travail" avec le Japon et la Nouvelle-Zélande.
- Assistance douanière : deux accords avec l'Algérie et le Surinam.
- Sécurité civile : un accord avec le Maroc.
- Service militaire des doubles nationaux : trois accords avec la Tunisie, Israël et la Suisse.
- Frontières : signature du traité franco-allemand portant délimitation de la frontière sur le Rhin, et de deux accords portant échange de territoires avec le Luxembourg et Andorre.

### LE CSFE ET SON SECRETARIAT GENERAL

Le Conseil supérieur des Français de l'étranger représente les Français de l'étranger auprès des pouvoirs publics.

En contact permanent avec les autorités françaises accréditées dans le pays de résidence, les délégués siègent dans tous les organismes consulaires compétents en matière de bourses scolaires, de protection et d'action sociale et en matière d'emploi et de formation professionnelle. Le CSFE qui se réunit à Paris plusieurs fois par an est composé de 150 membres élus par les communautés françaises à l'étranger, des 12 sénateurs représentant les Français établis hors de France et de 21 personnalités qualifiées.

Il analyse les questions relatives à l'enseignement des Français à l'étranger, à leurs droits, leur situation sociale ou encore leurs problèmes économiques ou leur fiscalité. Il émet des voeux pour orienter l'action de l'administration. Les 12 sénateurs représentant les Français établis hors de France, membres de droit du CSFE, proposent des lois ou des amendements à la législation concernant les Français établis dans le monde.

Les membres du CSFE sont consultés pour la désignation des représentants des Français de l'étranger au Conseil économique et social et siègent dans de nombreux organismes publics dont l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, la Commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger, la Commission permanente pour l'emploi à l'étranger

. Le Secrétariat général du CSFE assure l'assistance nécessaire aux élus pour l'exercice de leur mandat. Il veille à la rationalisation de l'utilisation des moyens budgétaires de cette assemblée, qui dispose d'un budget annuel de 9 MF dont 90 % sont utilisés par les élus. En outre, le Secrétariat général développe des moyens de communication internes et externes.

Ainsi, le site internet "csfe.org" comporte une rubrique d'actualités "au service des Français de l'étranger", créée en 2000. Il regroupe de nombreuses informations intéressant la vie de nos communautés à l'étranger et leur propose des ouvrages de référence sur l'expatriation, des flashes d'information, des adresses électroniques utiles.





## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

Poursuivre la modernisation du ministère

- [L'amélioration des services rendus au public](#)
- [Méthodes et moyens de communication](#)
- [L'adaptation du réseau diplomatique et consulaire](#)
- [Une gestion des ressources humaines plus dynamique](#)
- [L'approfondissement des réformes de gestion](#)
- [Diffusion d'une culture d'évaluation](#)
- [Une politique immobilière réformée](#)

Le ministère des Affaires étrangères s'est fixé pour objectif de moderniser ses méthodes - management et culture d'évaluation - son style et sa stratégie. Les mesures engagées visent à améliorer l'efficacité de ses actions et à adapter la gestion de ses moyens humains et matériels. La qualité des services rendus, qu'il s'agisse d'information, de services proprement dits ou de conseils tournés vers le public, représente un enjeu essentiel. Les moyens importants mis en oeuvre s'appuient sur les technologies de l'information. Répondre aux attentes de publics toujours plus diversifiés et améliorer l'accueil des usagers, à Paris ou à Nantes, comme dans les ambassades et consulats, représente un volet prioritaire de cette modernisation.

L'amélioration des services rendus au public

L'information du public

**La Maison des Français de l'étranger (MFE)** - qui a pour tâche d'informer les Français sur les conditions d'expatriation - a poursuivi, en 2000, son plan de modernisation arrêté il y a trois ans. Ce plan vise notamment à réactualiser le Livret du Français à l'étranger et les monographies éditées sur différents pays dans le monde (120 à ce jour), à permettre aux visiteurs de consulter des sites Internet sur l'emploi à l'étranger, et à mettre en ligne sur Internet toute l'information dont elle dispose.



Conçues pour informer nos compatriotes de la situation dans un pays donné et leur déconseiller éventuellement de s'y rendre si leur sécurité ne pouvait être assurée, les fiches du site "**conseils aux voyageurs**" - qui sont actualisées tous les deux mois en moyenne - ont été refondues l'année dernière pour en rendre la présentation et le contenu plus attrayants. La fréquentation du site dépasse 2000 visiteurs par jour.

L'obtention de copies et d'extraits d'actes d'état civil

Le Service central d'état civil (SCEC), situé à Nantes, a été érigé en service à compétence nationale par arrêté du 16/02/2000. Il est chargé de toutes les questions d'état civil survenues à l'étranger concernant des ressortissants français. Il conserve, exploite et met à jour un fonds de 15 millions d'actes, ce qui en fait, par le volume des affaires traitées, la première mairie de France.



Ce service a reçu l'année dernière 6700 courriers par jour en moyenne. En 2000 s'est achevé le programme de numérisation de masse de 3,5 millions d'actes qui a permis de porter à 85% le taux de délivrance informatisée. Le délai moyen de délivrance est ainsi passé de plusieurs semaines à quelques jours.

Une cellule d'accueil téléphonique a été mise en place pour mieux répondre aux attentes du public.

#### L'amélioration de l'accueil du public dans les consulats

Un programme de modernisation de nos postes consulaires a été mis en route. 100MF ont été prévus sur trois ans pour le réaménagement de guichets et de salles d'attente.



Crée en 1999 et dotée en 2000 de versions en anglais et en espagnol, la rubrique "Venir en France" du site Internet du ministère des Affaires étrangères fournit toutes informations utiles, qu'il s'agisse de la constitution d'un dossier de demande de visa, des coordonnées de nos postes consulaires, ou de la possibilité d'obtenir en ligne un formulaire de demande de visa. Elle a été consultée par plus de 500.000 visiteurs en un an.

Parallèlement, pour améliorer la qualité du service rendu, l'ensemble des agents des services des visas ont bénéficié d'une formation récente leur permettant de saisir les enjeux de la nouvelle politique des visas.



## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

### Poursuivre la modernisation du ministère

- [L'amélioration des services rendus au public](#)
- [Méthodes et moyens de communication](#)
- [L'adaptation du réseau diplomatique et consulaire](#)
- [Une gestion des ressources humaines plus dynamique](#)
- [L'approfondissement des réformes de gestion](#)
- [Diffusion d'une culture d'évaluation](#)
- [Une politique immobilière réformée](#)

### Méthodes et moyens de communication

Le ministère s'est fixé pour objectif de relier l'ensemble de ses agents, quel que soit le lieu de leur affectation, à son réseau privé mondial, grâce à divers types de liaisons. L'année 2000 a ainsi vu le raccordement de toutes les représentations situées sur le continent asiatique et en Australie. D'autre part, un programme triannuel de déploiement de serveurs standard a été lancé dans les postes diplomatiques et consulaires et a concerné en 2000 près de 80 représentations françaises à l'étranger.

Le déploiement de ces nouveaux serveurs entraîne une modernisation des outils informatiques mis à la disposition des agents et permet une amélioration du service rendu à l'usager, grâce en particulier à la mise en place progressive de téléprocédures (demandes d'actes d'état civil, inscriptions aux concours).



## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

### Poursuivre la modernisation du ministère

- [L'amélioration des services rendus au public](#)
- [Méthodes et moyens de communication](#)
- [L'adaptation du réseau diplomatique et consulaire](#)
- [Une gestion des ressources humaines plus dynamique](#)
- [L'approfondissement des réformes de gestion](#)
- [Diffusion d'une culture d'évaluation](#)
- [Une politique immobilière réformée](#)

### L'adaptation du réseau diplomatique et consulaire

Le réseau des ambassades et consulats dans le monde est appelé à évoluer en fonction des circonstances. Un réflexion menée en 1999 sur l'évolution de la carte diplomatique et consulaire avait abouti à la fermeture de plusieurs postes (Leipzig, Mayence, Bâle, Belem et Calcutta), à leur transformation (pour 7 d'entre eux), réouverture (notre ambassade à Kingston) ou transfert (de notre ambassade de Bonn à Berlin).

L'exercice s'est poursuivi en 2000 avec les mouvements suivants :

- au Nigéria, transfert de l'ambassade de Lagos à Abuja en avril,
- en République fédérale de Yougoslavie, réouverture de l'ambassade à Belgrade en octobre,
- en Algérie, réouverture du consulat général à Annaba en octobre,
- en Australie, fermeture du consulat général à Melbourne avec reprise des activités consulaires par le consulat général de Sydney.



## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

### Poursuivre la modernisation du ministère

- [L'amélioration des services rendus au public](#)
- [Méthodes et moyens de communication](#)
- [L'adaptation du réseau diplomatique et consulaire](#)
- [Une gestion des ressources humaines plus dynamique](#)
- [L'approfondissement des réformes de gestion](#)
- [Diffusion d'une culture d'évaluation](#)
- [Une politique immobilière réformée](#)

### Une gestion des ressources humaines plus dynamique

Le ministère des Affaires étrangères s'est fixé cinq priorités dans sa politique de gestion des ressources humaines en 2000.

### Réussir la fusion avec le ministère de la Coopération

Les deux ministères ont fusionné le 1er janvier 1999. Un délai de deux ans avait été fixé pour en tirer les conséquences du point de vue de la gestion des personnels. Les principaux objectifs ont été atteints avec un an d'avance par rapport à l'échéancier. Au 1er janvier 2000, toute différence statutaire a disparu entre les agents issus de l'un ou l'autre ministère.

### Développer l'effort de formation

Le ministère des Affaires étrangères fait face à des missions accrues avec des moyens humains en diminution : entre 1993 et 1999, 688 emplois ont été supprimés, soit 7,5% de l'effectif budgétaire. La formation permanente des agents est donc une nécessité vitale pour cette administration. Les montants en cause dépassent 40 MF.

Deux priorités ont été retenues :

- améliorer les stages de préparation à la prise de fonctions

Le calendrier des affectations a été avancé : quatre mois ont été gagnés entre 1998 et 2000 et la quasi-totalité des agents nommés à l'étranger connaissent désormais en décembre leur affectation pour l'été suivant. Il est ainsi possible de développer des programmes individuels de formation.

- mieux inscrire les activités de formation dans le déroulement de carrière des agents.

En 2000, il a été décidé de proposer à tous les cadres du ministère la réalisation d'un bilan professionnel après une dizaine d'années de carrière. Ce bilan aboutit à des recommandations en matière de formation. Parallèlement, un stage d'initiation à la gestion des ressources humaines a

été institué pour tous les sous-directeurs. Enfin, un accord-cadre signé par le ministre avec les syndicats prévoit la mise en place de "contrats-formation" pour tous les agents rentrant de l'étranger.

### Ouvrir le ministère sur l'extérieur



Le ministère est ouvert sur l'extérieur : 10% environ des agents de catégorie A servent dans des administrations ou organismes extérieurs et près de 15% des fonctionnaires qui y travaillent sont issus d'autres administrations. Cette mobilité reste toutefois insuffisante et le ministère encourage ses agents à diversifier leur parcours professionnel. Il a signé des accords d'échanges avec des partenaires variés tels que la Justice, le Secrétariat général de la défense nationale, l'Agence française de

développement ou le Centre d'études et de recherches internationales (CERI), tout en développant ses échanges avec le corps préfectoral.

### Se comporter en employeur exemplaire

En 2000, trois axes prioritaires ont été retenus :

- un plan d'amélioration du recrutement local.

Outre ses 9500 agents titulaires ou contractuels, le ministère des Affaires étrangères emploie à travers le monde 5.800 recrutés locaux (dont 1400 Français) régis par les droits locaux du travail. Le ministre a lancé fin 1999 un plan d'action prévoyant notamment une remise en ordre, dans chaque pays, des grilles de salaire et une amélioration de la couverture sociale. Ce plan s'accompagne d'un effort particulier de formation.



- le dialogue social dans les postes diplomatiques ou consulaires.

Ce dialogue existe depuis longtemps au sein d'instances paritaires en administration centrale. Dans les ambassades, il n'était pas formellement prévu. Un accord-cadre signé en février 2000 institue désormais ce dialogue dans tous les postes.

- une attention particulière est portée à la question des conjoints. L'effort porte en priorité sur l'emploi, sur la formation et sur l'information (retraite, chômage, etc).

### S'adapter aux évolutions législatives



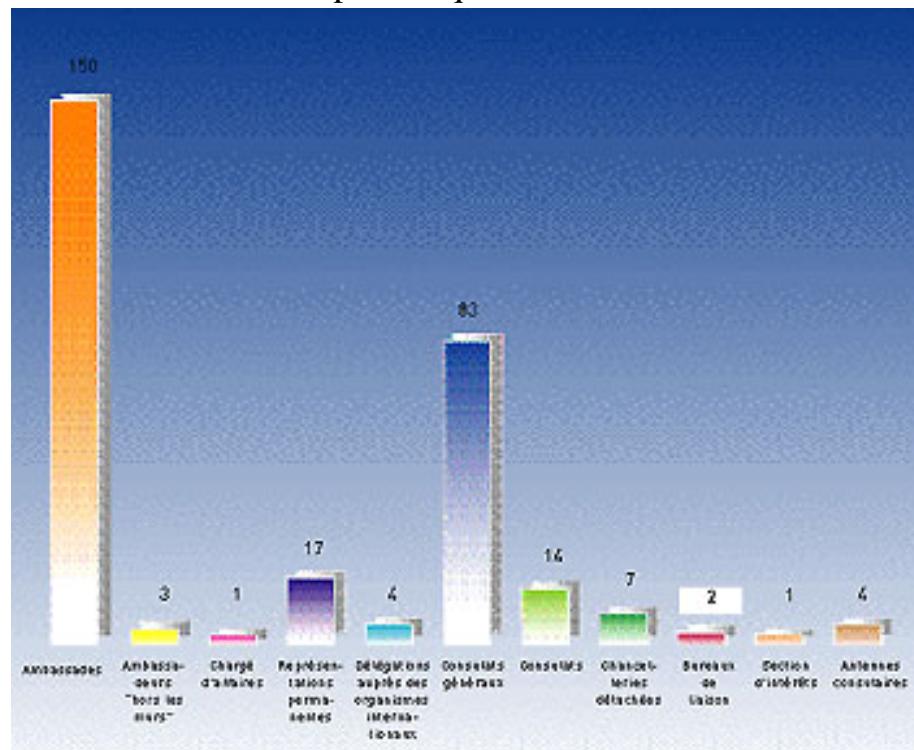
Le ministère des Affaires étrangères emploie un nombre important de coopérants du service national (CSN), qui répondent aux besoins de l'administration tout en acquérant une expérience professionnelle à l'international. La fin du service national obligatoire, le 31 décembre 2002, entraînera leur disparition. La loi du 14 mars 2000 prévoit la mise en place d'un volontariat civil, dont les dispositions reprennent dans leur ensemble celles qui régissaient les CSN, avec des novations significatives comme l'ouverture à tous les

ressortissants de l'Union européenne.

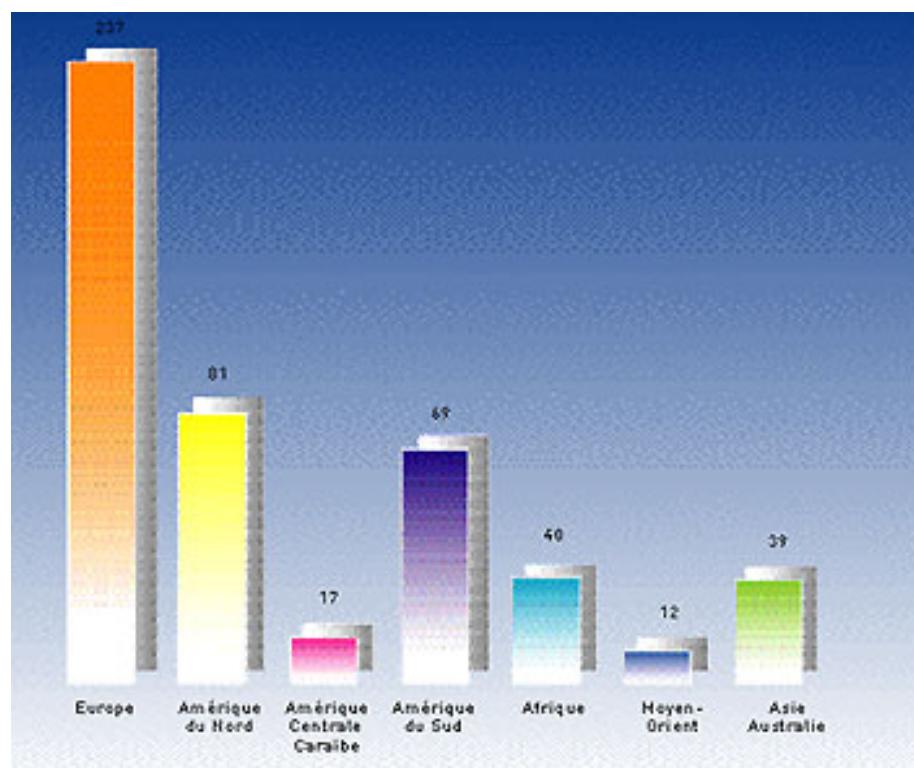
Un Centre d'information sur le volontariat international (CIVI\*), créé conjointement par les Affaires étrangères, la Direction des relations économiques extérieures et le CFME-ACTIM a été inauguré le 10 octobre.

\*CIVI : 34, rue la Pérouse 75016 Paris. Tél. : 01 43 17 75 85 e mail : [info@civiweb.com](mailto:info@civiweb.com)

### Postes diplomatiques et consulaires



### Consuls honoraires





## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

### Poursuivre la modernisation du ministère

- [L'amélioration des services rendus au public](#)
- [Méthodes et moyens de communication](#)
- [L'adaptation du réseau diplomatique et consulaire](#)
- [Une gestion des ressources humaines plus dynamique](#)
- [L'approfondissement des réformes de gestion](#)
- [Diffusion d'une culture d'évaluation](#)
- [Une politique immobilière réformée](#)

### L'approfondissement des réformes de gestion

Le ministère a poursuivi en 2000 ses réformes de gestion, conformément à son programme pluriannuel de modernisation.

- Celles-ci concernent la politique de **déconcentration** menée au profit des chefs de poste. Permis par la mise en oeuvre progressive de la réforme comptable à l'étranger depuis 1997, qui s'applique désormais à 30 pays et 83 postes, ce mouvement a réellement pris son essor pendant l'année 2000 : 226,8 MF de crédits de fonctionnement et 205,2 MF de crédits d'intervention ont été déconcentrés, contre respectivement 88,5 MF et 40,3 MF en 1999.

Dans le même esprit, le ministère a poursuivi, dans l'ensemble du réseau, sa politique de "globalisation" des crédits de fonctionnement et d'équipement courant, dont la responsabilité de gestion est confiée aux chefs de poste. La part des crédits globalisés atteint ainsi aujourd'hui % des crédits de fonctionnement des postes. Parallèlement, après une expérimentation réussie en 1999, des enveloppes de crédits ont été mises en place dans l'ensemble des postes afin de leur permettre de gérer eux-mêmes les déplacements des agents sur la base de tarifs négociés localement.

- Ces réformes se sont accompagnées d'un effort de recherche de **simplifications administratives** pour alléger les tâches de gestion des postes. Par ailleurs, afin d'accompagner la modernisation de notre réseau consulaire, l'expérimentation de **l'utilisation de la carte bancaire** pour la perception des droits de chancellerie a été étendue à l'ensemble des postes d'Amérique du Nord et à Londres.
- En administration centrale, les réformes de gestion financière ont plus particulièrement porté sur les subventions et les marchés.

La procédure d'examen et de contrôle, sous l'autorité du Secrétaire général, des **subventions** accordées aux associations par l'ensemble des services du ministère, a été étendue et informatisée (1441 subventions pour un montant de 1,74 milliard de francs ont été validées dans le cadre de cette procédure).

Une réforme des modalités de passation des **marchés publics** a été mise en oeuvre le 1er

janvier 2000, selon deux orientations : développer la fonction conseil du Bureau des marchés de la Direction des affaires budgétaires et financières, et améliorer la concertation entre services, dont la responsabilité première en matière de passation des marchés a été confirmée.



NOUVEAUTÉS  
À PROPOS  
RECHERCHE  
NOUS ECRIRE

# Rapport d'activité 2000

FRANCE - DIPLOMATIE

## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

### Poursuivre la modernisation du ministère

- [L'amélioration des services rendus au public](#)
- [Méthodes et moyens de communication](#)
- [L'adaptation du réseau diplomatique et consulaire](#)
- [Une gestion des ressources humaines plus dynamique](#)
- [L'approfondissement des réformes de gestion](#)
- [Diffusion d'une culture d'évaluation](#)
- [Une politique immobilière réformée](#)

### Diffusion d'une culture d'évaluation



L'Inspection générale des Affaires étrangères a effectué pendant l'année 2000 des missions dans 56 postes diplomatiques et consulaires. Au titre de ces inspections, qui ont lieu dans chaque poste en principe tous les cinq ans, elle s'est efforcée d'évaluer la manière dont les ambassades, les missions permanentes, les consulats généraux et les consulats s'acquittent de leur mission : fonction de contact et d'analyse politique, appui à nos entreprises, rôle consulaire (assistance aux Français, délivrance des visas), action

culturelle et de coopération. L'Inspection a fait chaque fois une série de recommandations, dont l'exécution fait l'objet d'une réunion de suivi chez le Secrétaire général quelques mois plus tard et qui tendent à poursuivre sur le terrain la modernisation de notre réseau à l'étranger engagée ces dernières années. Les recommandations les plus fréquentes portent sur la gestion des ressources humaines, notamment des recrutés locaux, les questions immobilières et notre action audiovisuelle et de communication en général. Les dysfonctionnements constatés dans certains services de visas ont amené le ministère à redoubler de vigilance dans ce domaine.

A la demande du ministre, l'Inspection générale a évalué l'action de trois directions à l'administration centrale (direction des affaires économiques et financières, direction des Amériques et des Caraïbes, direction d'Asie - Océanie), et lui a présenté un rapport sur la fonction d'accueil au ministère des Affaires étrangères.

Enfin, comme chaque année, l'Inspection générale a été chargée de l'audit d'associations ou d'organismes recevant une subvention du ministère (six en 2000, dont la Mission laïque Française).



NOUVEAUTÉS  
À PROPOS  
RECHERCHE  
NOUS ECRIRE

# Rapport d'activité 2000

FRANCE - DIPLOMATIE

## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

Poursuivre la modernisation du ministère

- [L'amélioration des services rendus au public](#)
- [Méthodes et moyens de communication](#)
- [L'adaptation du réseau diplomatique et consulaire](#)
- [Une gestion des ressources humaines plus dynamique](#)
- [L'approfondissement des réformes de gestion](#)
- [Diffusion d'une culture d'évaluation](#)
- [Une politique immobilière réformée](#)

Une politique immobilière réformée



La politique immobilière du ministère a été réformée à compter de septembre 1998. Placé au sein de la Direction générale de l'administration, le Service de l'Équipement - nouvelle structure plus fonctionnelle et opérationnelle - pilote et coordonne l'ensemble de l'activité immobilière décidée par le ministre. Il assure le suivi de quelque 300 opérations en cours réparties dans le monde, en s'appuyant sur 16 antennes régionales.

- En termes de crédits, le service a engagé 628 MF d'autorisations de programme et consommé 762 MF de crédits de paiements au cours de l'année 2000, avec la répartition suivante par type de bâtiments
- En termes de projets, l'année 2000 a permis le démarrage des travaux de gros oeuvre de la nouvelle ambassade à Berlin, dont la livraison est prévue pour la fin du premier semestre 2002, ainsi que des principaux chantiers suivants :

Beyrouth : construction de la nouvelle ambassade,  
Moscou : rénovation de la chancellerie et de la résidence,  
Bamako : construction du consulat et rénovation de l'ambassade.

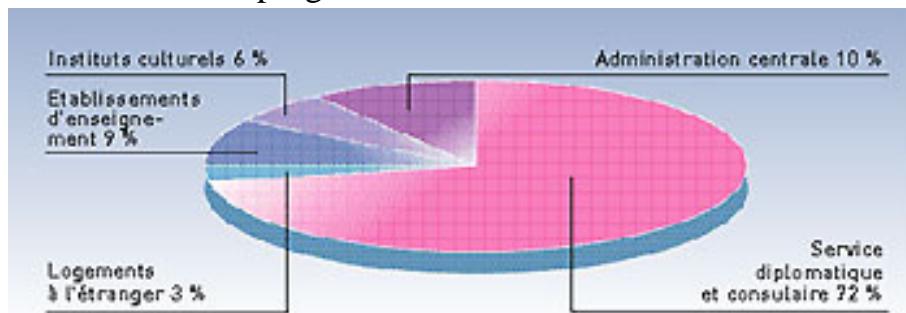
Les études les plus significatives concernent celles relatives au désamiantage et à la rénovation de l'ambassade à Varsovie, ainsi que celles de la future chancellerie à Prétoria.



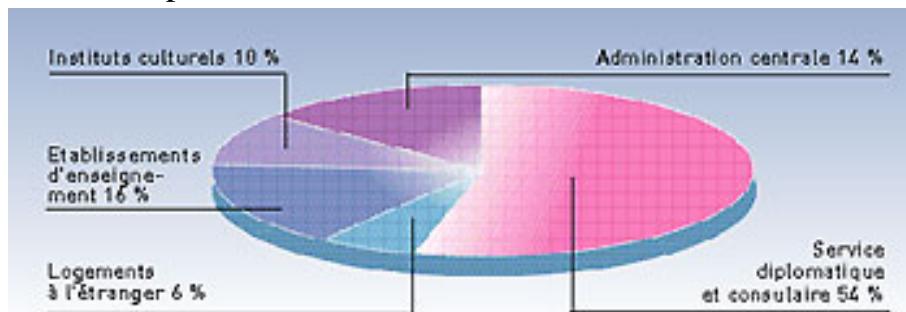
Une action de remise à niveau des équipements parisiens a également été engagée, conduisant à d'importants travaux à l'Hôtel du ministre et rue La Pérouse. Par ailleurs, un programme de travaux important a été engagé en Algérie dans le cadre du redéploiement de notre dispositif diplomatique, consulaire et culturel dans ce pays : réouverture du consulat général à Annaba ; lancement des études pour la construction de logements à Alger et Annaba ainsi que pour la réouverture du lycée Ben Aknoun et du consulat général d'Oran.

Dans le cadre du programme scolaire, l'année 2000 a vu l'achèvement des travaux du lycée Victor Hugo à Francfort, le démarrage des travaux d'extension du lycée de Tokyo et des études du lycée de Moscou, ainsi que le lancement d'études préalables pour les lycées d'Ankara, de Damas, du Caire et de Milan notamment.

#### Autorisations de programme



#### Crédits de paiement





## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

### Communiquer

- [Communiquer sur l'actualité](#)
- [Expliquer l'action du MAE en France et dans le monde](#)
- [Valoriser l'image de la France à l'étranger](#)

### Communiquer sur l'actualité



Le porte-parole du ministère tient un point de presse quotidien pour exprimer les positions de la France et répondre aux questions des journalistes français et étrangers. Depuis deux ans, pour améliorer le service rendu aux journalistes, ce point de presse se fait sur la base d'échanges téléphoniques ou via internet. Parallèlement, la fréquence des "points de presse" et des "rencontres de presse" sur des sujets spécifiques a été augmentée. Beaucoup de ceux-ci ont été en 2000 consacrés à la problématique européenne dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne (PFUE).

La direction de la communication et de l'information (DCI) a, comme chaque année, accrédité les correspondants étrangers (près de 1200 au total) et facilité les voyages des journalistes français à l'étranger. Elle a coordonné la couverture par la presse des visites de personnalités étrangères et des grands événements internationaux en France. Elle a participé à ce titre à la logistique presse des réunions organisées pendant la PFUE en France, à Évian, Biarritz, Marseille et Nice.

Enfin, la DCI a coordonné avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie **la création d'un Centre d'accueil de la presse étrangère (CAPE)** à Paris. L'objectif était d'ouvrir peu de temps avant le début de la PFUE un centre d'information et d'orientation réservé aux journalistes étrangers. Ce centre a été inauguré en juin 2000.

Installé dans la maison de Radio France, il s'est rapidement révélé très utile pour la presse étrangère. Il a donc été décidé de le pérenniser sous la forme d'un Groupement d'intérêt public associant notamment les associations de journalistes de la presse étrangère. Avec le CAPE, les journalistes étrangers disposent désormais à Paris d'une structure permanente offrant des services comparables à ce qu'ils peuvent trouver dans d'autres capitales.





## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

### Communiquer

- [Communiquer sur l'actualité](#)
- [Expliquer l'action du MAE en France et dans le monde](#)
- [Valoriser l'image de la France à l'étranger](#)

### Expliquer l'action du ministère des Affaires étrangères en France et dans le monde

Expliquer à l'étranger ce que fait la diplomatie française dans le monde va de pair avec la nécessité de mieux faire connaître en France le rôle du ministère des Affaires étrangères.



Le souci de renforcer la cohérence de la communication a été concrétisé par la mise en place d'un comité d'orientation de la politique d'information et de communication (COPIC) présidé par le Secrétaire général. Ce comité s'est réuni régulièrement au cours de l'année 2000, pour définir en particulier les actions de communication à mener en France et à l'étranger à l'occasion de l'exercice par la France de la Présidence de l'Union européenne.

La création en 1999, au sein de la DCI, d'une cellule de communication chargée de l'image du ministère en France, a permis de développer en 2000 de nombreuses opérations de communication. La participation à de grands rendez-vous tels que le Salon de l'Étudiant, les Journées du patrimoine, la Fête de la musique, la Fête de l'Internet, les Rencontres nationales de la coopération décentralisée, témoigne de la volonté du ministère des Affaires étrangères de communiquer sur ses actions dans des domaines variés.

Pour expliquer ses missions aux citoyens, le ministère a édité l'année dernière de nombreux documents d'information destinés au grand public, sur des thèmes aussi divers que la carrière diplomatique, l'action de la France en matière de désarmement, la Mission de l'adoption internationale, le site Internet France.diplomatie, ou encore les "Conseils aux voyageurs".



## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

### Communiquer

- [Communiquer sur l'actualité](#)
- [Expliquer l'action du MAE en France et dans le monde](#)
- [Valoriser l'image de la France à l'étranger](#)

### Valoriser l'image de la France à l'étranger

La plupart des actions de valorisation de l'image de la France ont été organisées autour du thème de la Présidence française de l'Union européenne au second semestre 2000.

Un programme d'invitations de journalistes étrangers a ainsi été mis en place. 120 d'entre eux environ ont pris part à des modules thématiques (défense) ou régionaux (pays de l'Union, pays candidats, pays méditerranéens, pays africains). Un colloque franco-allemand sur les perspectives de l'élargissement a aussi été organisé à Bucarest avec la participation d'une quarantaine d'autres journalistes.



Le magazine trimestriel d'information "Label France", édité en neuf langues et tiré à 150.000 exemplaires, a publié un numéro spécial consacré à la Présidence française de l'Union européenne, de même que le bulletin mensuel "Actualité en France".



Pour assurer la promotion de l'image de la France à l'étranger, le ministère des Affaires étrangères s'appuie sur le réseau des 200 services de presse des ambassades et consulats, qui assurent la diffusion des publications éditées par ses soins. Ce sont ainsi des milliers de documents thématiques ou d'information générale, sur support papier ou numérique, des documents photographiques ou audiovisuels, qui sont diffusés aux divers publics étrangers : personnalités politiques, fonctionnaires, chercheurs,

étudiants, milieux d'affaires. Cette action contribue à présenter la France contemporaine sous tous ses aspects, tant diplomatique que politique, institutionnel, économique, technique, scientifique, culturel.

Enfin, avec le site France.diplomatie\*, le ministère dispose d'une vitrine sur la France disponible en français, anglais, allemand et espagnol. Ce site a été rénové en 2000 et enrichi de nouvelles informations concernant la France et l'Europe, la coopération internationale et le développement.

France.diplomatie a dépassé en 2000 le million de visites mensuelles, ce qui en fait actuellement le site ministériel français le plus visité.

Les ambassades et consulats à l'étranger ont parallèlement développé l'un des réseaux de sites Internet les plus denses au monde (près de 200 sites), qui permet aux publics étrangers de trouver des informations adaptées au contexte de chaque pays.

\*[www.france.diplomatie.gouv.fr](http://www.france.diplomatie.gouv.fr)



NOUVEAUTÉS  
À PROPOS  
RECHERCHE  
NOUS ECRIRE

# Rapport d'activité 2000

FRANCE - DIPLOMATIE

## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

### Annexes

- [Chronologie 2000](#)
- [Budget du ministère des Affaires étrangères](#)
- [Visites bilatérales \(statistiques\)](#)
- [Adoption internationale \(graphiques\)](#)
- [Délivrance des visas \(graphiques\)](#)
- [Glossaire](#)

### Chronologie 2000

#### QUELQUES REPÈRES

##### Janvier

- 7 janvier - visite de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères, dans les différents services du ministère établis à Nantes (présentation de l'ensemble des actions de modernisation depuis 1997 notamment pour le service de l'État civil et celui des visas) -
- 12-15 janvier - visite en Tanzanie, en Ouganda et au Rwanda de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie -
- 15 janvier - réouverture du centre culturel français à Alger -
- 16-17 janvier - visite en Égypte de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères -
- 25-28 janvier - visite en France de M. Mamadou Tandja, président du Niger -

##### Février

- 7-9 février - visite d'État en France de M. Olusegun Obasanjo, président du Nigeria -
- 6-8 février - visite en Tunisie et en Arabie Saoudite de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères - avec la Tunisie, signature d'accords économiques -
- 9 février - Paris - visite en France de M. Jose Maria Aznar, Premier ministre d'Espagne -
- 10-13 février - visite au Mali de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie - signature de trois conventions de financement -
- 17-18 février - visite en Inde de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères -
- 17-19 février - visite en Thaïlande de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie - 10e sommet de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) -
- 23-26 février - visite en Israël et dans les Territoires palestiniens de M. Lionel Jospin, Premier ministre - inauguration du centre culturel français de Jérusalem -

- 28-29 février - visite d'État aux Pays-Bas de M. Jacques Chirac, président de la République -

## Mars

- 1er-3 mars - visite d'État en France de S.M. le Roi Harald V de Norvège -
- 1er-3 mars - visite au Niger de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie - signature d'une convention d'aide budgétaire -
- 6-8 mars - visite d'État en France de M. Kim Dae-Jung, président sud-coréen -
- 10 mars - sommet France-Cariforum à Pointe-à-Pitre -
- 11-14 mars - visite au Venezuela de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie -
- 19-22 mars - visite d'État en France de S.M. le Roi du Maroc, Mohammed VI - signature d'un accord de conversion de créances -
- 20-22 mars - visite en France de Mme Nicole Fontaine, présidente du Parlement européen
- ONU / CDH - 23 mars - Genève - visite de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie - 56e session de la Commission des Droits de l'Homme (CDH) -
- 26-28 mars - visite au Liban de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie - signature d'accords de coopération technique -

## Avril

- 1er-4 avril - visite au Sénégal et en Guinée Equatoriale de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie - à Malabo, réunion des ministres des Finances de la Zone franc -
- 3-4 avril - visite du président de la République au Caire (sommet Afrique/Union européenne)-
- 5-6 avril - Paris - visite en France de M. Lucien Bouchard, Premier ministre québécois -
- 6-8 avril - visite en Argentine et en Uruguay de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères -
- 10-11 avril - visite d'État en Suède de M. Jacques Chirac, président de la République -
- 11 avril - signature de la convention avec l'Université de Chicago, pour le développement des échanges avec la France -
- 16-21 avril - visite d'État en France de M. Kocheril Raman Narayanan, président de la République de l'Inde -
- 19-22 avril - visite de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, au Brésil ; co-présidence de la 2e Commission générale franco-brésilienne -
- 23-24 avril - visite en Jordanie de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères -
- 24 avril - visite en Roumanie de M. Pierre Moscovici, ministre délégué aux Affaires européennes -
- 26 avril - Paris - visite en France de M. Yasser Arafat, président de l'Autorité palestinienne -

## Mai

- 2 mai - visite en France de M. Yoshiro Mori, Premier ministre du Japon -
- 3-4 mai - visite en Hongrie de M. Lionel Jospin, Premier ministre -

- 8-12 mai - visite au Cambodge et au Vietnam
- de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie (3e commission mixte franco-cambodgienne de coopération culturelle, scientifique et technique - 11e commission mixte franco-vietnamienne) -
- 10-13 mai - visite en France de M. Miguel Trovoada, président de Sao Tomé-et-Principe -
- 11 mai - visite en France de M. Stipe Mesic, président croate -
- 11-12 mai - visite aux États-Unis de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères -
- 15-17 mai - visite d'État en France de M. Aleksander Kwasniewski, président de la République de Pologne -
- 15-20 mai - conférence "Africités 2000", réunissant les associations nationales d'autorités locales de l'ensemble du continent africain, à Windhoek, Namibie -
- 20-24 mai - visite en France de M. Edmond Ho, chef de l'exécutif de Macao, région administrative spéciale de la République populaire de Chine -
- 22-24 mai - visite à Madagascar et au Mozambique de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie (7e commission mixte franco-malgache : signature d'un accord de partenariat pour le développement) -
- 23 mai - 13e sommet franco-espagnol à Santander -
- 24-25 mai - visite aux Philippines de M. Loic Hennekinne, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères - situation des otages détenus à Jolo -

## Juin

- 7 juin - visite en Pologne de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères : réunion du Triangle de Weimar -
- 9 juin - 75e sommet franco-allemand à Mayence -
- 12 juin - visite en Pologne de M. Pierre Moscovici, ministre délégué chargé des Affaires européennes -
- 12 juin - libération de Brice Fleutiaux retenu en otage en Tchétchénie -
- 14 juin - inauguration du CAPE - Centre d'Accueil de la Presse étrangère -
- 13-17 juin - visite d'État en France de M. Abdelaziz Bouteflika, président de la République algérienne démocratique et populaire - 1ère visite de ce rang depuis 17 ans - signature d'un accord de reconversion de la dette algérienne -
- 15-17 juin - visite en République tchèque de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères : réunion avec ses homologues tchèque, hongrois et polonais -
- 15 juin - visite au Parlement européen de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères -
- 18-21 juin - visite en Israël, dans les Territoires palestiniens et en Jordanie de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie - réunion de la commission mixte franco-palestinienne -
- 21-24 juin - visite en France de M. Jean Chrétien, Premier ministre canadien - signature d'un accord de coopération spatiale -
- 22-23 juin - visite au Bénin de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie - signature d'un nouvel accord de partenariat entre les pays de l'ACP et l'Union européenne (UE) -
- 25-27 juin - visite d'État en Allemagne de M. Jacques Chirac, président de la République

- 26-27 juin - visite en France de M. Hipolito Mejia, Président élu de la République dominicaine -
- 25-28 juin - visite en France de M. Outkour Soultanov, Premier ministre d'Ouzbekistan -
- 22 juin - 2e réunion du CICID - Comité interministériel de la coopération internationale et du développement -
- 26-27 juin - visite en Pologne de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères : conférence vers une Communauté des démocraties -
- 28-30 juin - visite en France de M. Noursoultan Nazarbaiev, président du Kazakhstan -
- 30 juin - 1er juillet - visite en France de M. Robert Kotcharian, président arménien -

## 2e semestre - Présidence française de l'Union européenne

### Juillet

- 1er juillet - visite de M. Yasser Arafat, président de l'Autorité palestinienne -
- 5 juillet - visite de M. Ehud Barak, Premier ministre d'Israël -
- 9-11 juillet - Lomé - visite de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie - sommet de l'Organisation de l'Unité africaine -
- 13 juillet - visite conjointe aux Philippines des ministres français, allemand et finlandais des Affaires étrangères, MM. Hubert Védrine, Joschka Fischer et Erkki Tuomioja -
- 14-15 juillet - visite en Chine de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères -
- 17-21 juillet - Xe Congrès de la Fédération internationale des professeurs de français (P.I.P.F) réunissant plus de 3000 professeurs de français à Paris -
- 18-25 juillet - visite au Japon de M. Jacques Chirac, président de la République, président en exercice de l'Union européenne - sommet Union européenne / Japon - sommet du G8 -
- 25 juillet - visite en France de M. Milo Djukanovic, président monténégrin -
- 26-29 juillet - visite en Thaïlande de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie - réunion Union européenne (UE) / ASEAN dans le cadre du Forum régional de sécurité et de la conférence post-ministérielle -
- 29 juillet - visite de M. Yasser Arafat, président de l'Autorité palestinienne -

### Août

- 9 août - visite au Maroc de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères, président en exercice du Conseil des ministres de l'Union européenne (UE) -
- 18-20 août - visite au Groenland de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères, président en exercice du Conseil des ministres de l'Union européenne - inauguration de l'exposition "Paul-Emile Victor" -
- 27 août - libération de Sonia Wendling, Marie Moarbes et Maryse Burgot, otages retenus sur l'île de Jolo (Philippines) -
- 27-29 août - visite à Djibouti, en Tanzanie et en Libye de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie - participation à la Conférence d'Arta sur la paix en Somalie - sommet d'Arusha sur le Burundi -
- 28-31 août - 8e Conférence des ambassadeurs -

### Septembre

- 1er-2 septembre - visite en France de M. Mohamed Hosni Moubarak, président égyptien -

- 4 septembre - réunion informelle des ministres des Affaires étrangères des pays de l'UE à Evian -
- 4 septembre - visite en Allemagne de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères, président en exercice du Conseil des ministres de l'Union européenne - participation à la conférence des ambassadeurs allemands -
- 6 septembre - Assemblée Générale des Nations Unies sur le sommet du millénaire -
- 9 septembre - libération de Stéphane Loisy, otage retenu sur l'île de Jolo (Philippines) -
- 12 septembre - visite en France du Cheikh Hamad Bin Issa Al Khalifa, émir de Bahreïn -
- 14-15 septembre - visite en France de M. Leonid Koutchma, président ukrainien -
- 11 septembre - décret n° 2000-880 portant création du Fonds de solidarité prioritaire (FSP) -
- 16-17 septembre - Journées du patrimoine (visite de l'hôtel du ministre et expositions temporaires de la vaisselle de l'hôtel, d'art contemporain et de photographies) -
- 18 septembre - libération de deux otages retenus en Somalie -
- 20 septembre - libération de Jean-Jacques Le Garrec et Roland Madura, otages retenus sur l'île de Jolo (Philippines) -
- 21 septembre-10 novembre - Exposition Regards sur le monde, Trésors photographiques du Quai d'Orsay 1860-1914, à l'Hôtel des Invalides -
- 26 septembre - visite en France de M. José Maria Aznar Lopez, Président du Gouvernement espagnol -
- 27-29 septembre - visite en Russie de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères, président en exercice du Conseil des ministres de l'Union européenne -
- 30 septembre - 3 octobre - visite en France de M. Vicente Fox Quesada, président élu mexicain -

## Octobre

- 1er-2 octobre - Bordeaux - visite en France de Mme Madeleine Albright, secrétaire d'État américain - réouverture du consulat américain de Bordeaux fermé depuis 1996 - réunion ministérielle Union européenne / États-Unis -
- 3 octobre - visite en Allemagne de M. Jacques Chirac, président de la République, président en exercice de l'Union européenne - 10e anniversaire de la réunification de l'Allemagne -
- 4 octobre - visite en France de M. Kofi Annan, secrétaire général des Nations Unies -
- 4 octobre - visite de M. Yasser Arafat, président de l'Autorité palestinienne, et de M. Ehud Barak, Premier ministre d'Israël -
- 8-10 octobre - visite en France de M. Ali Abdallah Saleh, président du Yémen -
- 10 octobre - visite en République fédérale de Yougoslavie de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères, président en exercice du Conseil



des ministres de l'Union européenne -

- 10 octobre - inauguration du CIVI - Centre d'information sur le Volontariat international -
- 10 octobre - visite en France du Cheikh Hamad Bin Khalifa Al-Thani, émir du Qatar -
- 13-14 octobre - Conseil européen informel à Biarritz -
- 15-17 octobre - visite au Nigeria et au Bénin de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie - réunion Union européenne / CEDEAO -
- 19-23 octobre - visite en Corée du Sud et en Chine de M. Jacques Chirac, président de la République, président en exercice de l'Union européenne (UE) - 3e sommet Union européenne-Asie (Asem) - 3e sommet Union européenne-Chine -
- 30 octobre - visite en France de M. Vladimir Poutine, président de la Fédération de Russie - sommet UE/Russie -

## Novembre

- 2-3 novembre - visite au Mali de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie - symposium international sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone -
- 6 novembre - déplacement au Luxembourg de M. Pierre Moscovici, ministre délégué chargé des Affaires européennes -
- 9 novembre - visite en Croatie de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères, président en exercice du Conseil des ministres de l'Union européenne -
- 10 novembre - 76e sommet franco-allemand à Vittel -
- 10 novembre - déclaration de politique générale sur la politique de développement de l'Union européenne, par M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie
- 10 novembre - décret n° 2000-1093 instituant une Commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France -
- 12 novembre - Forum civil euro-méditerranéen à Marseille -
- 12-14 novembre - visite au Gabon et en Côte d'Ivoire de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie - réunion des ministres du Commerce d'Afrique centrale sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) -
- 15-16 novembre - 4e conférence des ministres des Affaires étrangères du partenariat euro-méditerranéen à Marseille, présidée par le ministre -
- 17 novembre - signature par M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères et Mme Catherine Tasca, ministre de la Culture et de la Communication, de la convention cadre d'orientation entre l'État et l'Association française d'action artistique (A.F.A.A.) -
- 22 novembre - 2 décembre - tournée européenne de M. Jacques Chirac, président de la République, président en exercice de l'Union européenne -
- 25 novembre - visite en République fédérale de Yougoslavie de M. Jacques Chirac, président de la République, président en exercice de l'Union européenne - sommet Union

europeenne/Balkans -

- 29 novembre - 1er décembre - visite au Botswana et en Namibie de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie - 4e conférence ministérielle entre l'Union européenne et les 14 pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA / SADC) - inauguration du centre culturel franco-namibien -

Décembre

- 7-9 décembre - Conseil européen à Nice -
- 10-13 décembre - visite au Laos de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie - 13e réunion ministérielle Union européenne - Association des nations du Sud-est asiatique (ASEAN / ANSEA) -
- 11-12 décembre - visite en France de M. Pierre Buyoya, président burundais - conférence internationale des donateurs pour le Burundi -
- 14-15 décembre - visite en Égypte, dans les Territoires palestiniens, en Israël et en Jordanie de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères -
- 17-19 décembre - visite aux États-Unis et au Canada de M. Jacques Chirac, président de la République, président en exercice de l'Union européenne - sommets Union européenne/États-Unis, Union européenne/Canada -
- 17-19 décembre - visite en France de M. Mikhail Kassianov, Premier ministre russe - réunion de la 6e Commission mixte - signature d'un accord-cadre sur le développement de la coopération aéronautique et spatiale -
- 18 décembre - visite en Allemagne de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie - réunion du segment ministériel de la 4e conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification -
- 21 décembre - visite en France de M. Vojislav Kostunica, président yougoslave -
- 26 décembre - décret n° 2000-1290 relatif au groupement d'intérêt public constitué pour assurer l'accueil et l'orientation des journalistes étrangers (CAPE) -



## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

### Annexes

- [Chronologie 2000](#)
- [Budget du ministère des Affaires étrangères](#)
- [Visites bilatérales \(statistiques\)](#)
- [Adoption internationale \(graphiques\)](#)
- [Délivrance des visas \(graphiques\)](#)
- [Glossaire](#)

### Le budget du ministère des Affaires étrangères

Pour l'année 2000, le budget du ministère des Affaires étrangères s'est élevé en loi de finances initiale à 20,9 milliards de francs, en augmentation de 0,8 % par rapport à 1999. Depuis 1999, ce budget regroupe les crédits des anciens ministères des Affaires étrangères et de la Coopération. L'année 2000 marque ainsi l'achèvement sur le plan budgétaire de cette réforme. Après la fusion, le budget du ministère des Affaires Etrangères représentait en 2000, 1,2 % du budget de l'Etat.

Après plusieurs années d'infléchissement, le budget des Affaires étrangères connaît depuis 1998 une phase de stabilisation de ses crédits comme l'atteste le graphique ci-dessous.

De la même façon, il a été mis fin, à partir de 1999, à plusieurs années de réduction marquée des effectifs qui ont été stabilisés à 9475 emplois inscrits au budget 2000, répartis entre administration centrale (40 %) et postes à l'étranger (60 %).

L'examen par grandes composantes montre que le budget des Affaires étrangères se partage, à parts sensiblement égales, entre les frais de structures (y compris les investissements immobiliers) et les crédits d'intervention (y compris les subventions d'investissement dédiées aux projets de développement à l'étranger).

En 2000, ce budget a ainsi permis de mettre en oeuvre les priorités retenues pour la politique extérieure de la France, et ce, malgré les très fortes tensions liées à la hausse du dollar, qui ont affecté son exécution.

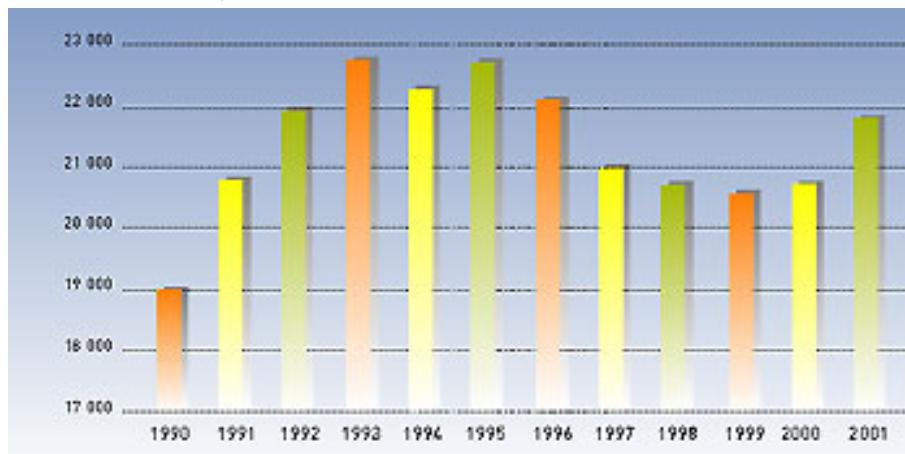
La stabilité globale des crédits d'intervention du ministère des Affaires étrangères lui a permis, grâce à des redéploiements internes, de consacrer davantage de moyens aux actions extérieures prioritaires.

- Cela concerne en tout premier lieu la politique de présence et d'influence de la France à

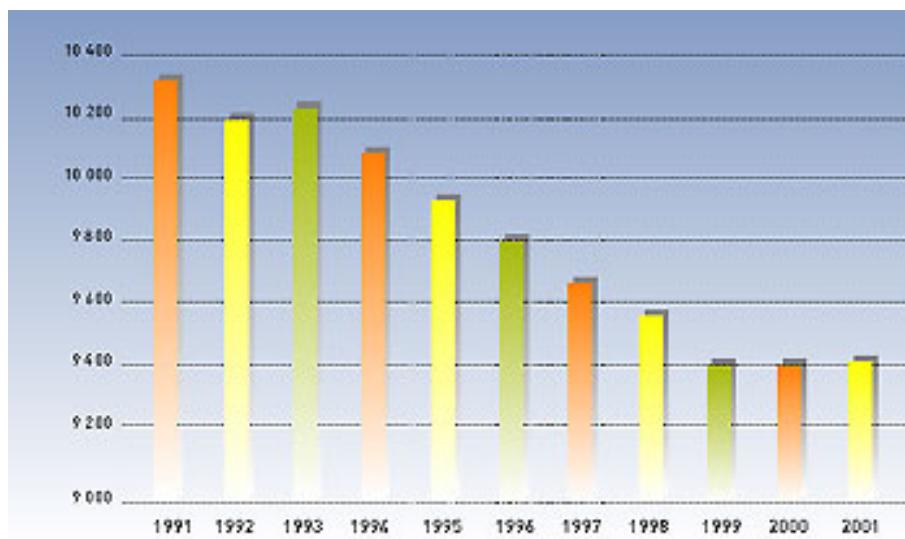
l'étranger : audiovisuel extérieur avec l'amélioration des programmes de TV5, promotion de notre enseignement supérieur (programme Eiffel de bourses d'excellence, développement des activités d'Édufrance).

- Les moyens consacrés à l'aide au développement ont été globalement préservés. Les dotations en autorisations de programme du Fonds de Solidarité Prioritaire et des dons-projets mis en oeuvre par l'Agence Française de Développement ont atteint 2,65 milliards de francs et ont été intégralement mobilisées en cours d'année 2000 au profit de projets de développement nouveaux.
- La solidarité en faveur des Français de l'étranger est une priorité forte que l'on retrouvera également en 2001. Elle s'est traduite en 2000 par une augmentation des crédits consacrés aux bourses de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'étranger (AEFE) et à l'assistance aux Français en difficulté.
- L'accent est également mis sur les contributions aux organisations internationales. Cela s'est traduit en loi de finances initiale 2000 par la progression des crédits destinés aux contributions volontaires, plus particulièrement au PNUD en faveur duquel la contribution de la France a augmenté de 20 MF en 2000. Par ailleurs, l'année 2000 a été marquée, en exécution, par une forte augmentation, accentuée par la hausse du dollar, des contributions de la France aux Opérations de maintien de la paix. La dépense sur ce chapitre, initialement estimée à 3,14 milliards a ainsi été portée au total à plus de 4,4 milliards de francs.

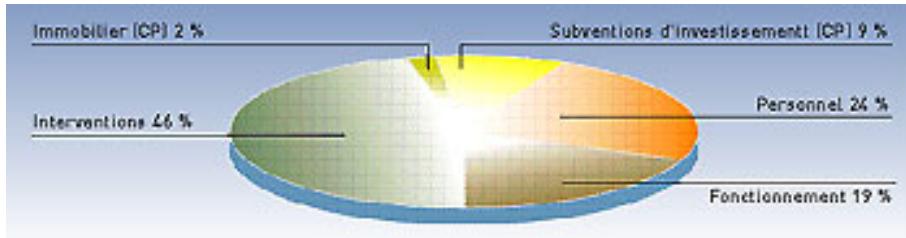
#### Évolution du budget du ministère des Affaires étrangères(en millions de FF)



#### Évolution des effectifs



## Composition du budget en 2000





NOUVEAUTÉS  
À PROPOS  
RECHERCHE  
NOUS ECRIRE

# Rapport d'activité 2000

FRANCE - DIPLOMATIE

## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

### Annexes

- [Chronologie 2000](#)
- [Budget du ministère des Affaires étrangères](#)
- [Visites bilatérales \(statistiques\)](#)
- [Adoption internationale \(graphiques\)](#)
- [Délivrance des visas \(graphiques\)](#)
- [Glossaire](#)

### Visites bilatérales en 2000

#### ET DÉPLACEMENTS AU TITRE DE LA PRÉSIDENCE DE L'UNION EUROPÉENNE

##### Europe

- visites du **président de la République en Europe : 22**, dont 3 visites d'Etat aux Pays-Bas (février), en Suède (avril), et en Allemagne (juin) et les Sommets du Triangle de Weimar (février), de Mayence (juin) et de Santander (septembre).
- visites du **Premier ministre : 6**
- visites du **ministre des Affaires étrangères : 7**, auxquelles s'ajoutent les déplacements en compagnie du président de la République et du Premier ministre et les sommets européens.
- visites du **ministre délégué aux Affaires européennes : 3**, auxquelles s'ajoutent les déplacements en compagnie du président de la République et du Premier ministre et les sommets européens.

En sens inverse, **16 chefs d'État** européens ont été accueillis en France en 2000, dont le Roi de Norvège et le président de la République de Pologne qui ont été reçus en visite d'Etat, **19 chefs de gouvernement et 17 ministres des Affaires étrangères**.

### Afrique du nord - Moyen Orient

- visite du **président de la République : 1**
- visites du **Premier ministre : 2**
- visites du **ministre des Affaires étrangères : 9**
- visites du **ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie : 5**

**9 chefs d'État** des pays de cette zone ont été accueillis en France en 2000, dont le Roi du Maroc et le président de la République algérienne qui ont été reçus en visite d'Etat, **2 chefs de gouvernement et 9 ministres des affaires étrangères**.

## Afrique - Océan indien

- visite du **président de la République : 1** (Sommet Afrique - Union européenne au Caire)
- visites du **ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie : 16**

**13 chefs d'État** des pays de cette zone ont été accueillis en France en 2000, dont le président de la République du Nigéria qui a été reçu en visite d'Etat au mois de février, **2 chefs de gouvernement et 7 ministres des Affaires étrangères.**



## Amérique - Caraïbes

- visites du **président de la République : 2**
- visites du **ministre des Affaires étrangères : 3**
- visite du **ministre délégué à la coopération et à la Francophonie : 1**



**3 chefs d'État** des pays de cette zone ont été accueillis en France en 2000, **2 chefs de gouvernement et 5 ministres des Affaires étrangères.** Par ailleurs, la France a reçu à la Guadeloupe les 15 chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Cariforum.

## Asie - Océanie

- visites du **président de la République : 3**, dont 2 visites d'Etat en Corée (19 octobre) et en Chine (21-23 octobre)
- visites du **ministre des Affaires étrangères : 3**, auxquelles s'ajoutent les déplacements en compagnie du président de la République
- visites du **ministre délégué à la coopération et à la francophonie : 3**

**3 chefs d'État** des pays de cette zone ont été accueillis en France en 2000, dont les présidents de la République de Corée et de la République de l'Inde qui ont été reçus en visite d'Etat, **5 chefs de gouvernement et 3 ministres des Affaires étrangères.**



NOUVEAUTES  
A PROPOS  
RECHERCHE  
NOUS ECRIRE

# Rapport d'activité 2000

FRANCE - DIPLOMATIE

## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

### Annexes

- [Chronologie 2000](#)
- [Budget du ministère des Affaires étrangères](#)
- [Visites bilatérales \(statistiques\)](#)
- [Adoption internationale \(graphiques\)](#)
- [Délivrance des visas \(graphiques\)](#)
- [Glossaire](#)

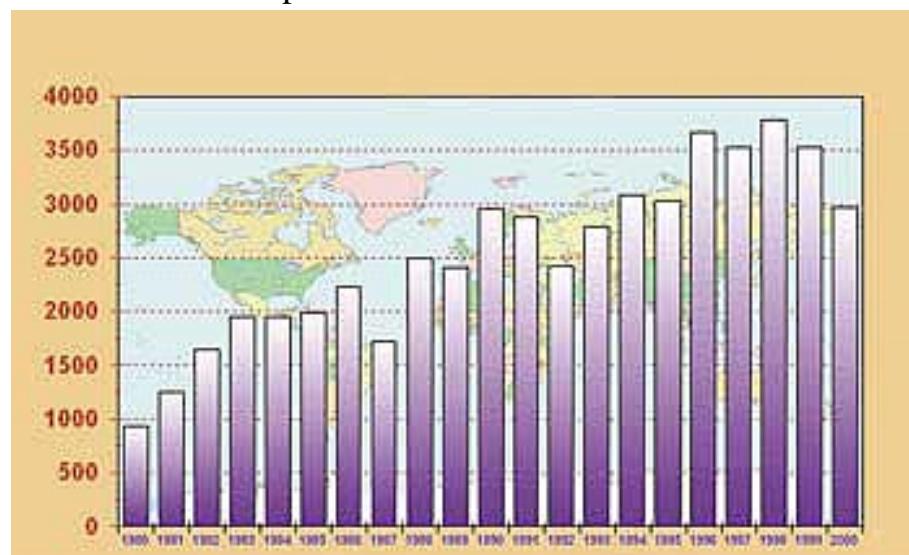
### Adoption internationale



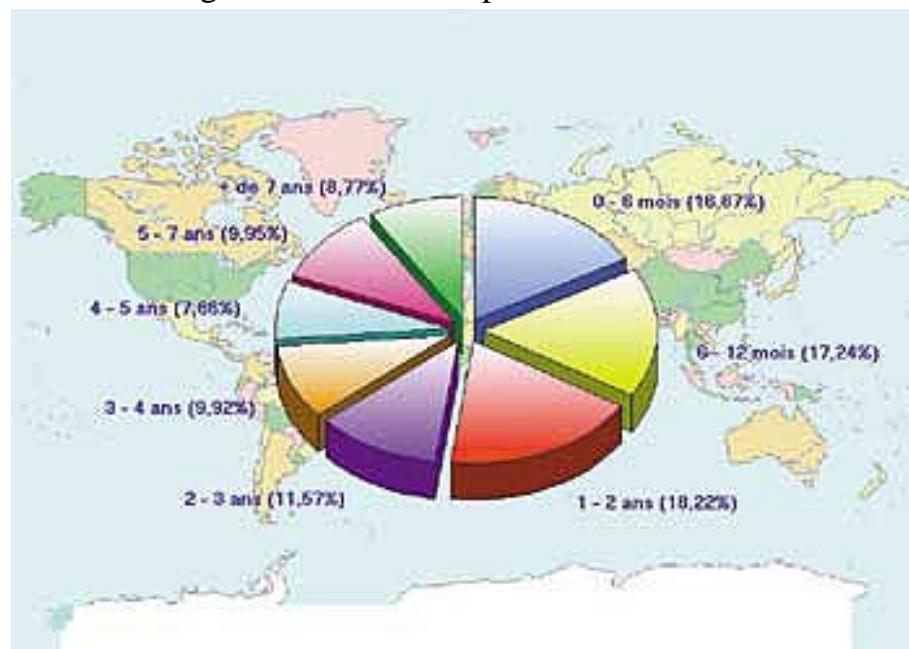
© Rochet

- Première rencontre dans un orphelinat de Madagascar (16 février 2000)

## Évolution de l'adoption internationale de 1980 à 2000



## Tranches d'âges des enfants adoptés en 2000





Nouveautés  
À PROPOS  
RECHERCHE  
NOUS ECRIRE

# Rapport d'activité 2000

FRANCE - DIPLOMATIE

## Menu de navigation

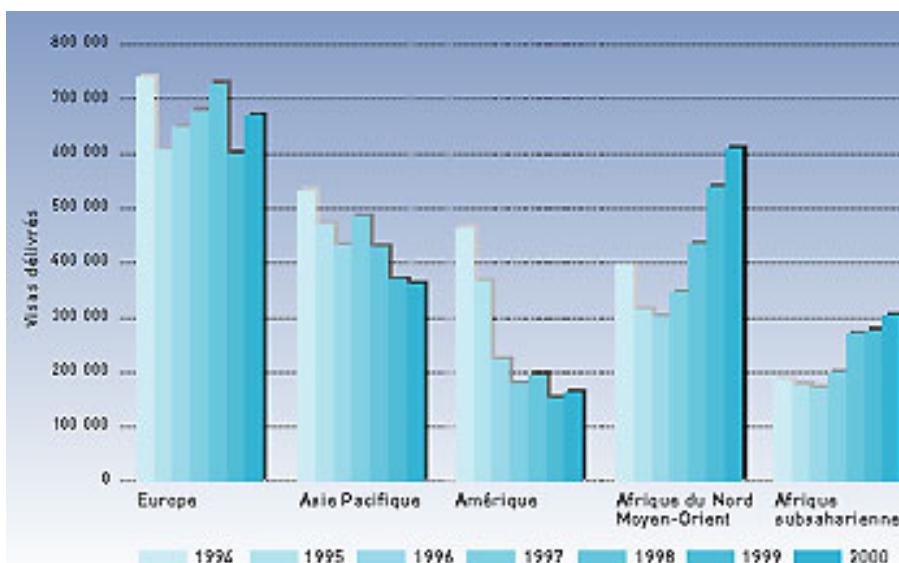
dans le dossier (sans script)

### Annexes

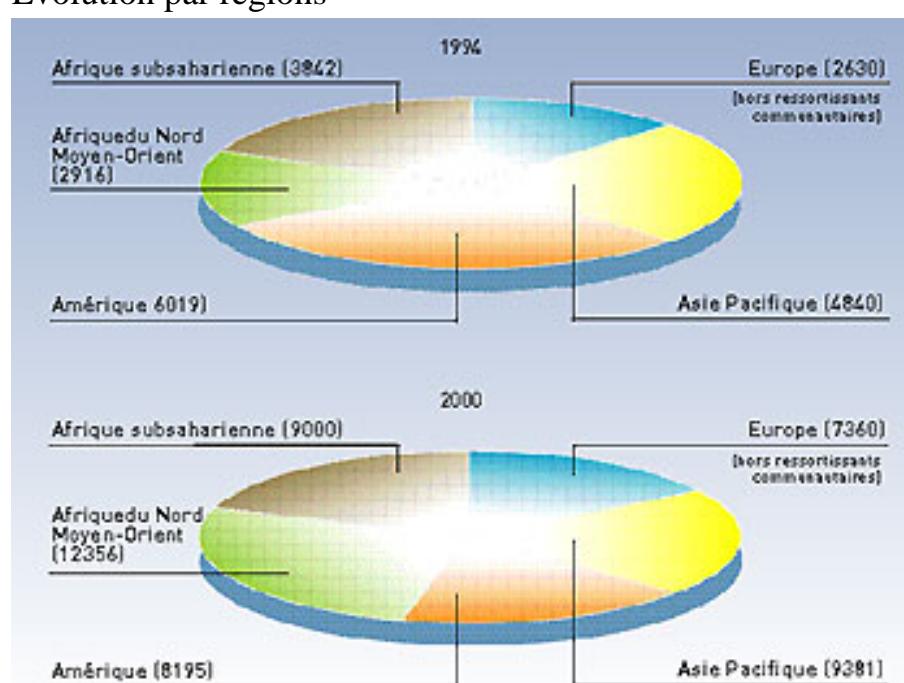
- [Chronologie 2000](#)
- [Budget du ministère des Affaires étrangères](#)
- [Visites bilatérales \(statistiques\)](#)
- [Adoption internationale \(graphiques\)](#)
- [Délivrance des visas \(graphiques\)](#)
- [Glossaire](#)

### Délivrance des visas

### Délivrance de visas



### Visas de long séjour pour études Évolution par régions





[NOUVEAUTÉS](#)  
[À PROPOS](#)  
[RECHERCHE](#)  
[NOUS ECRIRE](#)

# Rapport d'activité 2000

FRANCE - DIPLOMATIE

## Menu de navigation

dans le dossier (sans script)

### Annexes

- [Chronologie 2000](#)
- [Budget du ministère des Affaires étrangères](#)
- [Visites bilatérales \(statistiques\)](#)
- [Adoption internationale \(graphiques\)](#)
- [Délivrance des visas \(graphiques\)](#)
- [Glossaire](#)

### Glossaire

AEFE	Agence pour l'enseignement du français à l'étranger
AFAA	Association française d'action artistique
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
APD	Aide publique au développement
ARCHES	Programme d'appui aux recherches sur la contextualisation et l'harmonisation des enseignements secondaires
ARYM	Ancienne République Yougoslave de Macédoine
ASEAN	Association of South-East Asian nations : Association des nations du sud-est asiatique
ASEM	Dialogue Europe-Asie : Asia-Europe Meeting
ATNUTO	Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental
BIDDH	Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme
CAPE	Centre d'accueil de la presse étrangère
CARDS	Community assistance for reconstruction, democratisation and stabilisation, programme d'aide communautaire unique mis en place en faveur de l'Albanie, de l'ancienne République Yougoslave de Macédoine, de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la République Fédérale de Yougoslavie

CCVINU	Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (en Irak)
CEDEAO	Communauté économique pour le développement des Etats de l'Afrique de l'ouest
CERI	Centre d'études et de recherches internationales
CFI	Canal France International
CFME-ACTIM	Centre français des manifestations étrangères - Agence pour la promotion internationale des technologies et des entreprises françaises
CIVI	Centre d'information sur le volontariat international
COFACE	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur
COPIC	Comité d'orientation de la politique d'information et de communication
COPS	Comité politique et de sécurité
CSFE	Conseil supérieur des Français de l'étranger
CSN	Coopérant du service national
DCI	Direction de la communication et de l'information
DGCID	Direction générale de la coopération internationale et du développement
DFAE	Direction des Français à l'étranger et des Etrangers en France
DREE	Direction des relations économiques extérieures
Europol	Mécanisme européen de coopération policière
Eurojust	Mécanisme européen de coopération judiciaire
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FMI	Fonds monétaire international
FNUOD	Forces des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (des forces israéliennes sur les hauteurs du Golan)
FSP	Fonds de solidarité prioritaire
GAFI	Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux
KFOR	Force de l'OTAN déployée au Kosovo
MAE	Ministère des Affaires étrangères
MDM	Médecins du monde
MEDEF	Mouvement des entreprises de France

MFE	Maison des Français de l'étranger
MINUK	Mission des Nations Unies au Kosovo
MINUEE	Mission des Nations Unies en Ethiopie-Erythrée
MINURSO	Mission des Nations Unies pour le référendum au Sahara occidental
MINUSIL	Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone
MIT	Massachusetts Institute of Technology
MONUC	Mission des Nations Unies en République Démocratique du Congo
MTCR	Régime de contrôle de la technologie des missiles
OCCAR	Organisation conjointe de coopération en matière d'armement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OPERA	Office français de protection des réfugiés et apatrides
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMI	Office des migrations internationales
OMP	Opération de maintien de la paix
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique nord
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
PAM	Programme alimentaire mondial
PESC	Politique étrangère et de sécurité commune
PFUE	Présidence française de l'Union européenne
PMA	Pays les moins avancés
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RDC	République Démocratique du Congo
RECAMP	Programme de renforcement des capacités africaines de maintien de la paix

RESAFAD Projet sur les nouvelles technologies pour l'éducation

RFY République Fédérale de Yougoslavie

SADC Southern-African development community : Communauté de développement des États de l'Afrique australe

SCEC Service central d'état civil

SGDN Secrétariat général de la défense nationale

Troïka Elle est composée de la Présidence de l'UE, de la présidence suivante, de la Commission européenne et du Secrétaire général du Conseil européen, qui est aussi le Haut Représentant pour la PESC

U.E. Union européenne

ZSP Zone de solidarité prioritaire, zone où la France concentre annuellement son effort d'aide bilatérale au développement